

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN	
France	20.00
Pour les Ligues	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

POUR LE CONGRÈS DE PARIS

LA CRISE DE LA DÉMOCRATIE

La Politique Ouvrière et Sociale. A. MERRHEIM.

Les Rapports Internationaux. E. KAHN.

La Situation dans les Régions Libérées

A. GOUGUENHEIM

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

40 F 298

LIBRAIRIE PLON

VIENT DE PARAÎTRE

TRUSTÉE

VIENT DE PARAÎTRE

5 fr. — LE BILAN DE LA GUERRE — fr. 5

Un volume in-16 dans la nouvelle Collection d'Études Économiques et Politiques

“ LES PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI ”

publiés sous la direction de

M. ALFRED DE TARDE

Paul BOURGET, de l'Académie Française

L'ÉCUYÈRE

Roman en un volume in-16..... 7.50

Ernest PEROCHON

N È N È

Prix Goncourt 1920

En vente le 60^e Mille. Le volume..... 7 fr.

Henry BORDEAUX, de l'Académie Française

Ménages d'Après Guerre

Un volume in-16..... 7 fr.

Gaston CHERAU

Valentine Pacquault

Roman, en deux volumes in-16..... 12 fr.

Imprimeurs-Éditeurs PLON-NOURRIT & C^o, 8, Rue Garancière (6^e)

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE

POMPES FUNÈBRES & DE MARBRERIE

Règlement de Convois et Transports pour tous Pays

MAISON ÉDOUARD SCHNEEBERG

DIRECTION :

43, Rue de la Victoire

(Juste en face la Synagogue)

Téléphone } GUT. 40-39
— 40-38
TRUD. 64-52
— 64-53

MAGASINS & REMISES :

157, Avenue Jean-Jaurès — Téléphone : NORD 02-28

SUCCURSALES :

Cimetière Montparnasse, 52, Bd Edgard-Quinet. — Téléph. Saxe 36-51

Cimetière du Père-Lachaise, 43, Bd Ménilmontant. — Tél. Reg. 39-21

Cimetière de Pantin, 4, Avenue du Cimetière. — Téléph. :

CHANTIERS & ATELIERS : 14, rue du Repos. — Téléph. Reg. 87-28.

CARRIÈRES & ATELIERS :

LA MARITIÈRE, près LE CAST par St-SERVER (Calvados)

OUTILLAGE MÉCANIQUE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MARBRERIE

TRAVAUX POUR TOUS CIMETIÈRES

ACHAT de TERRAINS — ENTRETIEN de SÉPULTURES

CAVEAUX PROVISOIRES DANS LES CIMETIÈRES

Conditions spéciales aux lecteurs des “ Cahiers ” et aux membres de la “ Ligue ”

LE LIVRE A BON MARCHÉ

NOUVELLE COLLECTION ALBIN MICHEL

à 3 fr. 75

La nouvelle collection Albin Michel à 3.75 le volume, réalise une opération de librairie consistant à offrir au plus bas prix les productions littéraires nouvelles d'écrivains choisis parmi les plus notables. — — —

Cette collection s'enrichit chaque mois d'un livre nouveau : roman psychologique ou d'observation, roman sentimental, roman d'aventures, etc., etc...

FORMAT DU LIVRE DE BIBLIOTHÈQUE A 6.75
TIRAGE SUR BEAU PAPIER

OUVRAGES PARUS :

GASTON PICARD. — La Confession du Chat (Prix National de Littérature 1919).

PIERRE ALIN. — Le Journal de César.

EMILE MOSELLY. — Les Grenouilles dans la Mare.

MAURICE MAGRE. — La Mort enchaînée.

JEAN PELLERIN. — La Dame de leurs Pensées.

ANDRÉ MOUËZY-EON et ALFRED MACHARD. — Les

Potaches.

ÉTIENNE REY. — Ariane.

J. VALMY BAYSSÉ. — Le Retour d'Ulysse.

LA MAZIÈRE. — Les Amants de Pénélope.

ROMAIN COOLUS. — L'Éternel Masculin.

ALBERT ERLANDE. — Stella Lucente.

CHARLES DERENNES. — Le Renard Bleu.

A paraître :

A.-E.-W. MASON. — Le Témoin de la Défense.

HORACE VAN OFFEL. — Le Peintre galant.

GEORGES ISTA. — Par un Beau Dimanche.

ETC., ETC., ETC...

ALBIN MICHEL, Éditeur, 22, rue Huyghens, PARIS (14^e)

La Politique Ouvrière et Sociale

Par M. A. MERRHEIM, de la Fédération des Métaux

Au moment d'écrire cet exposé pour le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme (1), les souvenirs affluent en mon cerveau. Ma pensée, avec une émotion intense, me rejette malgré moi à plus de vingt ans en arrière. Ouvrier chaudronnier sur cuivre à Roubaix (Nord) et secrétaire de mon Syndicat, je suivais, malgré cela, dans la presse les efforts de notre premier président, M. Trarieux, pour la formation de la Ligue des Droits de l'Homme. Puis éclata « L'Affaire » et, par instinct, pour savoir la vérité, toute la vérité, je devins dreyfusard.

Abonné à l'*Aurore*, je m'efforçais, avec quelques professeurs du Lycée de Tourcoing et quelques représentants du parti républicain de Roubaix, de créer la Section de la Ligue des Droits de l'Homme de Roubaix-Tourcoing, dont je fus l'un des dix premiers adhérents. Par la suite, chaque ville voulant avoir sa section autonome, nous nous séparâmes et je restai adhérent à la section tourquennoise. C'est ainsi que j'entraî en rapport avec notre ami Maxime Leroy et nos autres collègues.

Mais notre premier geste avait été de faire appel au concours de notre regretté président, M. de Pressensé, pour une réunion à Roubaix sur l'action de la Ligue et l'affaire Dreyfus.

* *

A cette époque comme aujourd'hui, les haines étaient déchaînées. La Vérité n'avait pas droit de cité, ni de parole. Le mensonge et la calomnie étaient débités au pays avec la même frénésie, la même cynique impudence qu'on cache aujourd'hui la vérité sur la dictature en Russie et qu'on répand les pires mensonges et les pires calomnies sous le prétexte de principes et de doctrines qui portent en elles des germes de mort pour la justice et la civilisation.

A cette époque, quiconque disait la vérité au pays était un « traître ». J'étais de ces traîtres qui avaient le courage de dire la vérité et de la défendre devant les camarades ouvriers, comme je la défends encore aujourd'hui. Les passions étaient aussi violentes et, dans le théâtre de Roubaix, où il devait prendre la parole, notre regretté

(1) Nous rappelons, selon l'usage, que les rapports présentés au Congrès sont faits sous la responsabilité personnelle de leurs auteurs. Seules, les résolutions engageant la responsabilité du Comité Central. (Voir notre prochain numéro.)

président, M. de Pressensé ne put prononcer un seul mot. Toute la masse ouvrière, déchaînée, trompée par les mensonges, hurlante, l'accabla d'injures et d'infâmes calomnies. Il fut obligé de renoncer à la parole et nous dûmes le défendre contre les coups. Combien j'ai souffert en cette soirée de l'inconscience de mes propres camarades, des hommes de ma classe.

Mais, le lendemain, combien davantage encore je fus humilié et combien plus encore j'ai compris tout ce qu'avait d'odieux, de dégradant, le verbalisme et la démagogie dont se servent certains et trop d'intellectuels dans les réunions publiques pour exciter les masses ouvrières. Le lendemain soir, nous étions, en effet, réunis à peine une centaine en un banquet où M. de Pressensé prononça le discours qu'il comptait prononcer la veille.

Il commença par excuser les masses ouvrières que l'on avait égarées par le mensonge et la calomnie. Il plaida leur cause, justifia leur irritation, en disant qu'elles s'exaspéraient parce qu'elles souffraient de leur propre injustice. « Sans la Justice, disait-il, la Vérité ne saurait triompher dans la pensée et l'action des travailleurs. Et il montra tout ce qu'avait de beau et d'humain la tâche d'éclairer ces masses et de leur donner le sentiment de la Justice et de la Vérité. Ce grand bourgeois venait, sans le savoir, de me donner une leçon inoubliable de courage moral et civique.

* *

Jamais plus que ce soir-là, en l'écoutant, je n'ai mieux été placé en face de mon devoir d'homme et de militant. Jamais je n'ai senti autant qu'il fallait, *toujours*, avoir le courage de dire ce que l'on pensait ou sentait intimement être la Vérité.

Je l'ai dite, cette vérité, quand, avant la guerre, je m'élevais contre l'horvénisme et ses folies criminelles pour ma classe, pour mes camarades. J'ai clamé ce que je croyais être la Vérité, dès le premier jour de la guerre et jusqu'à l'armistice, parce que j'avais conscience de combattre pour la Vérité et de défendre l'avenir, les intérêts de ma classe et de mes camarades ouvriers.

J'ai, depuis, toujours dit ce que je pensais être la Vérité, convaincu que je ne pouvais mieux servir les intérêts de ma classe et de mes camarades ouvriers.

Ce n'est donc pas seulement parce que je suis un adhérent de la première heure de la Ligue que

j'ai accepté de présenter cet exposé au Congrès.

C'est d'abord parce que j'y ai appris à connaître, à aimer beaucoup et à défendre toujours la Vérité.

C'est aussi parce que n'ayant jamais cessé d'y être adhérent, j'ai constaté que la Ligue, son Comité central, dans la mesure où humainement les choses étaient possibles, avaient constamment poursuivi avec opiniâtreté, la défense rigide du respect de la liberté individuelle et des droits constitutionnels issus des principes de la grande révolution politique et humaine de 1789.

C'est parce que j'ai pu constater que, toujours, les victimes de l'illégalité ou de l'arbitraire ont obtenu son concours sans que la Ligue se soit jamais inquiétée de leur situation sociale.

C'est enfin parce que je crois pouvoir servir, une fois de plus, la Vérité, les intérêts de ma classe et de mes camarades ouvriers, que j'ai accepté de participer effectivement au Congrès par l'exposé qui va suivre.

* * *

Je précise immédiatement que mon exposé tentera de montrer, aussi clairement que cela m'est possible, l'opposition qui s'est créée, précisée, accentuée entre les libertés politiques, qu'on pouvait considérer comme réelles il y a un siècle, au moment de la Révolution de 1789, et les puissances économiques issues et conséquences fatales de l'*industrialisme*, qui est encore loin de son apogée, existant aujourd'hui.

Certes, l'action de la Ligue a été un effort constant de redressement de cette opposition entre ces deux puissances. Mais c'est en vain qu'elle l'a poursuivi, sans jamais parvenir à conjurer le mal et à en éviter le retour. C'est parce que, en effet, les principes de la Révolution s'appliquaient à une époque où leur auteur ne pouvait davantage prévoir les effets annihilants de la puissance économique qui s'est constamment développée depuis un siècle.

C'est pourquoi il est, à mes yeux, indéniable aujourd'hui que la classe ouvrière, subordonnée à cette puissance économique, se trouve de plus en plus en marge et rejetée des garanties politiquement conquises en 1789 et depuis lors.

Une telle situation ne peut aboutir qu'à un détachement total des travailleurs du principe démocratique qui reste inopérant à leur égard.

Pour apprécier sainement ce vaste problème, il faut se rendre compte, comme nous, de la place prépondérante que prennent le travail et la production dans la vie d'un salarié. Ce sont les forces économiques qui l'absorbent et le tiennent soumis à des régies et à des *lois privées* de l'élaboration desquelles il se trouve systématiquement écarté.

Par répercussion, les bienfaits des libertés politiques s'éloignent insensiblement de son horizon, puisque sa vie et l'existence des siens dépendent exclusivement d'une puissance sur laquelle la collectivité n'a, jusqu'ici, aucun droit.

Le principe de la propriété, lui-même, affirmé par la Révolution de 1789, se trouve totalement

modifié dans son caractère et ses conséquences par les pouvoirs considérables qu'il confère à ses bénéficiaires.

Au droit de jouissance, qui caractérisait le principe même de la propriété, l'*industrialisme*, lui, a ajouté le droit d'exploitation et une autorité sur des milliers de citoyens dépourvus de tout moyen de production.

Les Sociétés anonymes, hier, leur concentration, aujourd'hui, pour la création d'immenses usines, font que la possession de l'outillage est devenu un privilège qui, à son tour, provoque la naissance d'agglomérations de plus en plus grandes, nécessitant une discipline qui aboutit à imposer aux travailleurs des obligations devant deux puissances : l'Etat politique et le Capitalisme.

C'est ainsi que se trouvent faussés et déformés les intentions et le but poursuivi par les révolutionnaires de 1789. C'est cela qui fait que le prolétariat, qui ne s'embarrasse pas de préoccupations historiques, se passionne de moins en moins pour la défense des principes qui apparaissent, à ses yeux, comme des privilèges établis contre lui-même.

Ce sentiment d'hostilité apparaît clairement tout de suite, si l'on examine et compare deux périodes qui ont connu des iniquités.

Le prolétariat a su se passionner, il y a vingt ans, en faveur d'une iniquité commise contre un capitaine juif et fortuné.

Aujourd'hui, il reste indifférent et inerte à l'égard du crime politique consommé contre deux anciens ministres républicains et frappés surtout par la réaction, l'un pour n'avoir pas montré à l'égard de la classe ouvrière une vigueur assez active, l'autre pour avoir osé inquiéter la base financière de la nouvelle féodalité économique et capitaliste qui devient un danger menaçant les institutions politiques elles-mêmes.

* * *

Ces faits montrent que ce ne sont plus les institutions politiques établies qui sont la cause du malaise social qui sévit dans le monde avec plus ou moins d'acuité, mais les puissances économiques qui se substituent à lui.

Si le suffrage universel est incontestablement le sommet politique du principe démocratique, il faut reconnaître qu'il ne règle plus, maintenant, qu'une fraction infime de la vie de la multitude des citoyens. Ceux-ci se trouvent rejetés dans le régime d'autorité et de contrainte du patronat, qui tend non seulement à disposer de ses facultés productrices, mais qui poursuit le but de tout faire dépendre de son initiative et de ses pouvoirs.

Insensiblement le *pouvoir politique* a abandonné aux *puissances économiques* une partie de ses attributions et rejeté sur lui une partie de ses devoirs.

Déjà, il s'est déchargé de la solidarité qui s'impose à un peuple en faveur des familles nombreuses, des soins préventifs et conséquents à la maternité, à l'hygiène générale, surtout des enfants. L'habitation, élément primordial du foyer,

reste totalement dominée soit par l'entreprise privée, soit par les employeurs eux-mêmes qui exercent ainsi sur le travail une plus complète domination.

Un tel développement économique et industriel, accusant une telle captation de la vie nationale, ne peut rester sans contrôle et soumis au *veto* capitaliste sans mettre en péril un régime politique qui prétendrait se maintenir à côté d'une servitude imposée à la grande majorité des citoyens qui sont ses naturels soutiens.

C'est le principe démocratique qui doit audacieusement pénétrer dans tous les rouages collectifs et le travail, qui en est l'essentiel, ne saurait échapper à son emprise et à ses lois.

L'administration démocratique d'une nation, qui consiste à assurer les garanties politiques, les relations internationales, l'organisation de l'armée, l'instruction, le service des Postes, des Ponts et Chaussées, etc., ne permet pas d'affirmer qu'une usine, aussi importante soit-elle, ne saurait assurer son rendement et sa prospérité en s'appuyant sur les mêmes principes.

* * *

Pour démocratiser le travail, il ne peut être question d'anéantir l'autorité technique, les pouvoirs de coordination, mais seulement de détruire le pouvoir héréditaire de la fortune et une puissance que ne nécessite pas la production, mais qui est devenue une nouvelle force de politique, d'intérêt, qui pèse, sans considération d'esprit général, sur un pays.

Le contrôle réclamé par la Fédération des Métaux s'inspire surtout de ces considérations. Ce contrôle doit être syndical, parce qu'il ne peut être question, sans intention de désordre et de stérilité, de remettre à chaque individu des pouvoirs exercés, jusqu'à ce jour, par l'employeur seul. Il importe qu'une personnalité collective, responsable, qualifiée et ayant le souci constant de l'intérêt général, dispose de ces droits nouveaux et en assure le respect.

Les *Commissions syndicales de contrôle et d'application des conventions du travail*, dont le projet fut établi par la Fédération des Métaux, ne touchent en rien à la gestion ni au principe d'autorité et de discipline qui s'impose à une collectivité associée.

Tous les droits nouveaux réclamés reposent sur tous les domaines où l'ouvrier est directement et personnellement intéressé.

L'embauchage et le débauchage constituent les points saillants qui caractérisent le pouvoir illimité du patronat. Nous ne voulons pas, dans cet exposé d'un caractère général, indiquer les moyens avoués publiquement par des organisations patronales pour frapper de représailles certaines catégories d'ouvriers. Mais ce que nous avons le devoir d'affirmer c'est que la grève, qui est un droit légal bien qu'il ne soit pas toujours garanti par la loi, rencontre du côté patronal un code redoutable qui annihile ce droit politiquement consacré. A la suite des grèves de mai 1920 — par exemple — officiellement le patronat dé-

cida et publia qu'une peine de quinze jours de privation de salaires serait infligée aux ouvriers congédiés.

C'est donc le patronat seul qui étendit ainsi ses pouvoirs, non seulement au sein de ses propres ateliers, mais en infligeant en plus, à ceux qui en ont été chassés, une pénalité déterminée par un code d'exception contre les coupables désignés par lui seul. Et pourtant le droit de coalition est l'unique arme concédée à la classe ouvrière. Elle est la seule forme d'action qui lui permet d'opposer sa valeur productrice aux exigences patronales et aux nouvelles féodalités économiques.

Les travailleurs, en un mot, ne jouissent d'aucun *droit positif* qui leur permette de s'opposer à l'injustice sans avoir recours à la bataille et à la désorganisation de la production.

Le droit de grève prouve que dans le domaine économique, les forces en présence n'ont pas, pour solutionner leurs différends, des règles et des moyens prévus qui correspondent à l'état de civilisation actuel. La grève ne contient pas en elle-même les principes de justice qui font triompher la partie qui a le droit pour elle. Elle laisse entièrement à la force et aux moyens disproportionnés les solutions des conflits qui la font naître.

Elle représente encore un pouvoir de violence qui répand ses conséquences, parfois désastreuses, sur la collectivité tout entière qui, cependant, ne dispose d'aucun moyen pour prévoir ces batailles, ni pour les conjurer.

Cela découle de la concentration industrielle, de l'*industrialisme* qui aboutit, en fait, à dresser la grève, seule arme concédée, contre le pays lui-même et imposant, par cela même, aux salariés, des obligations vis-à-vis de la collectivité tout entière au moment où le patronat, par sa puissance accrue, se libère totalement des obligations qu'exige l'intérêt général.

* * *

Il est aujourd'hui incontestable, en effet, que les grandes industries et branches vitales de la production d'un pays ne sauraient plus, ne peuvent plus être considérées comme relevant d'un droit de propriété individuelle, disséminée en des milliers de mains.

Par leur concentration et leurs ramifications, ces branches constituent des services nationaux qui ne peuvent s'arrêter sans causer au pays tout entier des difficultés considérables.

Les travailleurs contractent ainsi, à l'égard de la nation, des obligations qu'ils ne peuvent rejeter sans craindre que l'opinion publique lésée ne se retourne contre eux et mette en péril leurs revendications. Rien plus que toutes ces constatations ne saurait mieux démontrer que c'est le domaine économique qui appelle des modifications profondes et un réajustement considérable des libertés et des garanties publiques au régime individualiste de la production.

C'est dominé par ces faits et imprégné de cette situation que nous avons rédigé notre projet sur les *Commissions syndicales de contrôle et d'appli-*

caution des conventions du travail. Nous considérons que le *Contrôle syndical* est un acheminement vers la démocratisation du travail. Il a pour but l'introduction, dans le domaine économique, de nouveaux principes et de nouveaux droits qui mettent fin à un régime absolu et à des privilèges qui aboutissent à des batailles préjudiciables à l'intérêt général.

C'est en vain que le patronat oppose à notre demande les principes de liberté, de démocratie, de conscience, de liberté de parole, de presse, comme le droit au travail, à l'association et même le droit de participation au Gouvernement.

Ceux qui usent de telles affirmations savent que ces libertés sont inopérantes et que toute l'action patronale aboutit à les annihiler et à maintenir, chaque jour davantage, l'ouvrier dans la servitude, l'esclavage économique et sous la domination de leurs propres lois.

C'est en vain aussi que pour combattre notre projet le patronat invoque que nous voulons établir un privilège pour la classe ouvrière. C'est notamment ce qu'il affirme quand il écrit :

« Que voyons-nous dans le mouvement actuel en faveur du contrôle ouvrier ?

« Une classe de la nation qui essaie de se substituer à l'autorité publique pour imposer à d'autres hommes le respect de ce qu'elle affirme être ses droits. Elle usurpe en cela la fonction judiciaire qui ne peut être assignée que par la volonté publique. »

Alors que c'est l'*industrialisme* qui, en raison de son développement, de son emprise sur la vie totale des nations, s'empare successivement des pouvoirs les plus effectifs et absorbe graduellement toutes les libertés et toutes les garanties prescrites par la Constitution issue de la Révolution de 1789.

A la valeur théorique des droits politiques s'opposent donc aujourd'hui des droits économiques et des pouvoirs pour la Nation et pour l'intégralité des citoyens. C'est l'*industrialisme*, les puis-

sances économiques qui en découlent, qui ont créé cette obligation pour les travailleurs de lutter afin d'obtenir ces nouveaux droits.

Nier cette nécessité et ces droits, c'est courir à la désagrégation de tout sentiment de liberté; c'est organiser, contre les forces incontrôlées et absolues du patronat, un désir de représailles et le sentiment, généralisé chez les travailleurs, que tout progrès social dépend de la force brutale et de la dictature du plus fort.

Déjà, cette conception d'autorité apparaît dans l'esprit des masses inquiètes qui abandonnent des principes élevés dont elles n'ont pu bénéficier jusqu'aujourd'hui et dont l'emprise patronale, qui se multiplie chaque jour, leur a fait perdre tout espoir d'en jouir par le libre exercice de l'évolution.

La Révolution française appliquant ses principes de liberté et d'égalité a détruit non seulement les privilèges de la noblesse et du clergé, mais aussi ceux conquis par le travail.

Décision de logique qui semblait ouvrir la voie large à la liberté et l'égalité des citoyens. Mais, depuis cent trente ans, l'*industrialisme* s'est créé des privilèges effroyables qui ont amené l'asservissement du travail.

Les travailleurs attendent encore aujourd'hui pour bénéficier des principes proclamés, et qui restent incompatibles avec le régime du salariat en face duquel ils restent sans droits et sans moyens pacifiques de défense.

La transformation du régime du travail est pour nous le complément normal de la Révolution de 1789. Elle fut surtout une révolution humaine qui devait vivre et se développer.

L'exploitation de l'homme par l'homme est aujourd'hui la négation et, pour ses principes mêmes, le plus redoutable danger.

C'est ce que j'ai voulu affirmer, crier publiquement en apportant cet exposé à la tribune du Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme.

A. MERRHEIM,

De la Fédération des Métaux.

Union I...

La question est de savoir si en attendant mieux et plus, les groupes républicains, s'acceptant dans leur diversité, ne peuvent, en dépit de leurs divergences, s'entendre sur un programme limité et s'associer pour la besogne urgente, que les circonstances leur imposent et qu'ils ne peuvent accomplir qu'en commun...

Quand on parle de politique, il faut s'entendre. S'agit-il de savoir si Poincaré remplacera Briand, à moins que ce ne soit Barthou, ou si la conjonction de ces trois astres nous donnera un grand ministère, j'accorde que la chose n'a rien qui nous passionne. Mais, au sens large du mot, la politique, c'est la direction générale donnée aux affaires publiques dans la société présente, où nous vivons.

Est-il indifférent à la classe ouvrière de livrer le pays à la réaction, de laisser le Bloc National faire les lois? Si les relations avec le Vatican sont rétablies, si les congréganistes sont rappelés, si l'école laïque est diminuée; si toutes les libertés, liberté de conscience, liberté individuelle, liberté syndicale, sont réduites; si, dans l'universel gaspillage, les impôts pèsent de tout leur poids sur la masse laborieuse; si les intérêts de

la haute finance se couvrent de l'honneur national, si les expéditions lointaines exigent de l'argent et du sang, si les lois militaires enlèvent à l'usine et aux champs les jeunes hommes, si la guerre se prolonge dans la paix, sont-ce là des mesures qui ne concernent pas le prolétariat, parce qu'il n'a pas à en souffrir? Qui se heurte aux forces hostiles? Qui retombe sous le joug des vieilles autorités et des traditions de servitude? Qui pâtit de la vie chère? Qui remplit les casernes, envoie ses enfants en Syrie, en Cilicie, qui de gré ou de force joue son rôle dans le drame et meurt au dénouement?

Je ne sais si la classe ouvrière fera la Révolution, je sais que par son inertie elle aura donné à ses adversaires les moyens d'y faire obstacle, je sais qu'en attendant elle sera la dupe et la victime de ceux à qui elle aura abandonné avec la puissance politique toutes les chances de vaincre.

Il est temps que les Républicains, à quelque parti qu'ils appartiennent, s'unissent pour sauvegarder leur patrimoine commun. Toute défaite de la démocratie est une défaite du socialisme.

GABRIEL SEAILLES.

(Populaire de Nantes, 16 avril.)

Les Rapports Internationaux

Par M. Émile KAHN, agrégé de l'Université

La démocratie veut la paix durable.

Elle l'a attendue, dans la souffrance et l'angoisse, comme la rançon de la guerre. Elle l'attendait de l'effort commun des Alliés, de leur commune victoire sur l'impérialisme et le militarisme allemands, de leur union consolidée et élargie dans la Société des Nations. Elle l'attend encore.

Le réveil des égoïsmes nationaux divise les Alliés d'hier. La Société des Nations manque de pouvoir et de volonté. Cependant, les conflits anciens ne sont pas tous apaisés ; des conflits nouveaux naissent de traités obscurs, confus, contestés et qu'il faut reviser sans cesse pour les pouvoir exécuter. La guerre continue en Orient. En Occident les belliqueux s'agitent, l'opinion s'accoutume à l'idée de la guerre, qui, voici deux ans, lui faisait horreur. Jamais depuis l'armistice de novembre 1918, la paix n'a couru tel péril.

Aux démocrates, de sauver la paix.

La Ligue des Droits de l'Homme entend montrer aux démocrates de France comment ils peuvent encore écarter la guerre qui vient : qui vient à la fois de la politique du Bloc National et du conflit franco-allemand.

La politique du Bloc National

La politique du Bloc National mène à la guerre.

En répandant le mépris et la méfiance de l'étranger, elle isole la France. En appuyant les intrigues réactionnaires, particulièrement en Russie, en Hongrie et en Allemagne, elle travaille à la restauration des monarchies belliqueuses, contre la France.

Les démocrates ne se laisseront pas de combattre une politique qui travestit la France de la Révolution en ennemie des peuples et en animatrice de la réaction universelle. Ils exigent le retour à la tradition républicaine : confiance aux peuples, amour de la paix et volonté de paix.

Conscients des dangers d'une rupture entre la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, ils invitent les démocrates anglais et américains à combattre avec eux les campagnes de presse et de tribune, et à dissiper avec eux tous les malentendus.

Ils réclament la reprise des relations, économiques et politiques avec le Gouvernement de fait de la Russie, et l'indépendance pour les peuples de Syrie, à qui la France, ayant promis la liberté, a apporté la servitude.

Ils ne désespèrent pas de la Société des Nations : ils appellent le jour où, formée des représentants élus de tous les peuples, elle distribuera souverainement la justice internationale et impo-

sera le désarmement. Mais ils protestent contre l'attitude des représentants du Gouvernement français à l'Assemblée de Genève, qui, en repoussant un vœu, bien modeste et bien timide, sur la limitation des armements, ont posé la France en champion du militarisme.

Le conflit franco-allemand

Toute la politique internationale, à l'heure présente, est dominée par le conflit franco-allemand. Le relèvement de la France et la paix de l'Europe en dépendent.

Sa cause ? L'inexécution du traité de Versailles sur deux points essentiels (sans parler du jugement toujours élué, des coupables), le désarmement et les réparations qui dressent l'Allemagne et la France en ennemis irréconciliables. Ainsi se posent trois problèmes : le problème militaire, le problème économique et le problème politique, auxquels les peuples doivent apporter des solutions pratiques, s'ils veulent échapper à la guerre.

Ces solutions, vainement cherchées dans la routine diplomatique et les combinaisons politiques par les conférences internationales, ne peuvent s'inspirer que de l'idée de justice et de l'esprit démocratique.

Le problème du désarmement

Le traité de Versailles exige le désarmement de l'Allemagne. Les Commissions de contrôle alliées y ont bien travaillé, mais elles n'ont pas reçu des autorités allemandes l'appui qu'elles leur devaient.

Elles ont découvert des armements dissimulés : il n'est pas douteux qu'on en dissimule encore. Elles se heurtent à la résistance du Gouvernement pour le matériel d'aviation, pour les fabrications de guerre, pour l'artillerie des forteresses orientales, Königsberg et Custring, et surtout pour la suppression des formations irrégulières ou organisme d'auto-protection, police de sûreté (*Sicherheitspolizei*, abrégé *Sipo*), armée de canons et de mitrailleuses, troupe technique auxiliaire (*Technische Nothilfe*), gardes d'habitants (*Einwohnerwehren*), parmi lesquelles l'Organisation Escherich en Bavière (abrégé *Orgesch*), etc.

Il s'agit là de véritables milices, avec des bureaux militaires, des chefs recrutés parmi les anciens officiers de l'armée impériale, des cadres tout prêts, et des masses d'hommes qui formeront, quand il le faudra, le noyau d'une armée combattante. Le président du Conseil bavarois a déclaré, le 14 avril, que l'Orgesch compte 320.000

hommes, 240.000 fusils, près de 3.000 mitrailleuses et 44 canons.

Le Gouvernement allemand ruse avec l'obligation de désarmer. Interprète du Gouvernement bavarois, qui se refuse à supprimer l'Orgesch, il demande à l'Entente de le laisser surseoir à la dissolution des troupes irrégulières, sous le prétexte des récents troubles communistes. Précieux troubles communistes, survenus juste à point pour montrer dans les organismes d'auto-protection les nécessaires gardiens de l'ordre et de la propriété..

Il faut que l'Allemagne soit désarmée. Les justes exigences du peuple français, inquiet pour sa sécurité, se rencontrent ici avec la volonté de tous les démocrates du monde, pour qui le désarmement de l'Allemagne est la condition du désarmement général. On s'étonne seulement que l'Allemagne n'ait point été désarmée, comme il était naturel et facile, au moment même de l'armistice: on sait que, sur ce point, les propositions du maréchal Foch ont été ratifiées par les Alliés, on ne comprend pas, ou l'on hésite à comprendre..

Il faut que l'Allemagne soit désarmée. Plus haut que tous, l'exigent les démocrates allemands. Ils dénoncent, dans l'Orgesch et tous autres organismes d'auto-protection, les instruments de la réaction contre la République allemande. Ils montrent dans la Bavière, centre de la résistance au désarmement, le foyer de la réaction et du militarisme en Allemagne. La *Ligue de la Nouvelle Allemagne*, qui réunit les démocrates amis de la paix, adressent un appel à la France: « Céder sur la question du désarmement, même dans une faible mesure, ce serait livrer à la tyrannie des junkers exaspérés l'Allemagne républicaine et démocratique et laisser aux partisans de la revanche le champ libre pour la préparation d'une nouvelle guerre. Nous espérons que la France saura nous sauvegarder contre ces deux périls. »

En effet, l'Orgesch est une arme à deux fins, contre la France et contre la démocratie. En novembre 1920, les monarchistes prussiens songèrent à l'employer en Prusse pour « écraser le prolétariat de l'Allemagne du Nord », comme disait le comte Yorck, hobereau prussien, et « proclamer ensuite la monarchie. » Une circulaire confidentielle de l'Orgesch, publiée à la même époque par un journal socialiste de Munich, ne laisse aucun doute sur l'armement (fusils, revolvers automatiques, mitrailleuses) et sur la manière de s'en servir: « La situation politique exige une décision par la violence.. Il ne faut plus être humain en ce qui concerne les exécutions martiales, et surtout les chefs des organisations républicaines, socialistes et syndicales doivent être chassés comme du gibier. » Les monarchistes de Bavière et de Prusse orientale, ménagés par le Gouvernement du Reich, sont restés d'accord. En février, le comte de Bülow, autre hobereau prussien, vantait la Bavière pour ses armements et son bon esprit: « En Bavière, baïonnette haute, on jure au ciel de ne rien céder de la force qu'on possède actuellement.

Il doit en être de même en Prusse orientale. Notre mot d'ordre ne doit pas être: Livrons nos armes, mais bien: Davantage d'armes.. En Bavière, les ouvriers sont humbles et vous tirent leur chapeau. Ici, au contraire, l'ouvrier demande une augmentation de salaire et la journée de huit heures. Cette vermine ouvrière doit d'abord être rouée de coups. »

Le nécessaire désarmement de l'Allemagne réfrénera cette fureur de réaction. Mais, pour le maintien de la paix, le désarmement matériel ne peut suffire. La guerre moderne a des ressources invisibles: dans le secret des laboratoires, l'esprit de revanche, s'il persiste, trouvera silencieusement des armes inédites et terribles. C'est donc l'esprit qu'il faut désarmer, et non seulement le bras qu'il dirige. « La paix ne sera assurée dans le monde, écrit M. Aulard dans un de ses nobles articles pour la vraie pacification, que quand les hommes ne voudront plus faire la guerre. » Au même moment, l'Allemand Hohenlohe écrivait dans la revue suisse *Wissen und Leben*:

« Je sais bien: ce serait plus qu'un manque de tact de parler maintenant d'oubli; dans cette guerre maudite, depuis le crime qui l'a inaugurée, bien d'autres crimes ont été commis dont la mémoire ne pourra s'effacer que dans des générations.. Mais, si l'on ne peut oublier, il faut vivre pourtant, et pour vivre il faut que les peuples reconstituent leurs forces, qu'ils se résolvent à ne plus toujours regarder en arrière mais en avant. La haine est stérile.. Car les peuples n'ont pas le choix, ou plutôt ils n'ont qu'un choix: se décider à travailler en commun à la reconstruction de l'Europe; ou bien perpétuer la haine et s'enfoncer toujours plus dans un abîme de misère. »

De la démocratie française et de la démocratie allemande s'élève le même appel aux peuples pour le véritable désarmement: *le désarmement des haines.*

Le problème des Réparations

Il faut que la France obtienne de l'Allemagne le relèvement de ses ruines. Non parce qu'elle est la plus forte, mais parce qu'elle y a droit: qui a fait le dommage doit le réparer.

Ici encore, le Gouvernement allemand s'est montré de mauvaise volonté, et de mauvaise foi. Ayant signé le traité, il n'a cherché qu'à en éluder l'exécution. Les Alliés lui ont fait des concessions. Il leur a répondu par ces propositions de Londres, dont M. Lloyd George a justement dit qu'elles sont « une moquerie au traité.., offensantes et provocantes ». Il a fallu revenir à la lettre du traité, et se décider aux sanctions.

Mais la France doit renoncer aux illusions: les sanctions ne lui vaudront rien de substantiel. Qu'ont donné celles de Londres? L'occupation des ports de la Ruhr n'est qu'une opération militaire, coûteuse sans profit. Le prélevement sur les ventes allemandes en pays alliés sert à merveille les intérêts de l'industrie anglaise; il a pour nous tous les défauts du monde. le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'il va relever le prix de l'existence, qui n'en avait pas besoin. Quant au cordon

douanier du Rhin, il va falloir beaucoup d'agents pour le tenir tendu; mais pas trop ferme, s'il vous plaît, sinon il étranglera les Rhénans et soulèvera contre notre avidité meurtrière l'indignation du monde entier. Bilan: de grosses dépenses pour un maigre profit. Sans compter la légalité contestable de ces sanctions hâtives, qui met en cause notre bon renom.

Aujourd'hui, pour rompre le silence où l'Allemagne s'obstine, on se prépare à employer la force: main au collet, gendarme, rappel d'une ou deux classes, occupation de la Ruhr, et la suite. On dit: « Nous allons prendre des gages. » Des mines, des usines, des forêts? Aucunes: du mark-papier. Car, si l'on tient les mines, usines et forêts, on ne peut les transporter en France que sous la forme de monnaie, de monnaie dépréciée et qu'on dépréciera plus encore: à ce taux-là il en faudra, du papier, pour payer les réparations! Eh! bien, nous exploiterons sur place. Parfait: avec les ouvriers allemands, sans doute, à moins de les déporter? Et s'ils font grève?... Exploiter au profit de qui? De l'Etat, j'imagine, qui se remboursera de ses avances aux régions libérées? Précisément, M. le ministre des Régions libérées s'entend à l'exploitation des grandes affaires... Mobiliser une classe, mettre la France en émoi et le monde en rumeur, pour étendre la zone d'opérations de M. Loucheur, on voit très bien ce que cela peut coûter aux Allemands, on ne saisit pas le profit que la nation en tirera.

— Mais les Allemands mettront les pouces?

Il est possible. Ils céderont à la force, la rage au cœur; ils attendront l'occasion de se dérober à nouveau; à nouveau, il nous faudra recourir à la force. Pour quel profit? Tous les professeurs vous le diront: la contrainte ne peut rien contre l'inertie résolue. On ne fait pas travailler qui est décidé à ne rien faire, ni payer qui s'entête à ne pas payer. Au vieux temps des prisons pour dettes, des débiteurs sans vergogne aimaient mieux y vivre insouciant et y mourir insolvable, que de travailler sans fin pour des créanciers jamais satisfaits. La force ne paie pas, la guerre nous l'a rudement montré. Mais elle appelle la force: les deux peuples resteront en guerre latente, de plus en plus aigris, de plus en plus haineux, jusqu'au jour où l'explosion des haines les poussera à la guerre ouverte.

La créance française manque de garanties réelles. C'est le vice apparent du traité de Versailles. Ce n'est pas le seul.

Le traité de Versailles impose à l'Allemagne le paiement, non seulement des dommages, mais des pensions et des allocations. Médiocre calcul de M. Clemenceau qui, ayant promis que l'Allemagne paierait tout, interprétait largement les conditions de l'armistice. La France y a perdu son droit de priorité sur les versements de l'Allemagne; au lieu des 80 0/0 qui lui seraient revenus sur la réparation des seuls dommages, elle a

dû se contenter de 55, puis de 52 0/0. Par la même opération, la dette totale de l'Allemagne s'est trouvée à ce point accrue, qu'il a fallu échelonner les paiements sur une période de 30, puis de 42 années. Un effet tiré à quarante-deux ans, ah! le bon billet!

52 0/0, à 42 ans, avec les ruines à relever tout de suite et les pensions à payer, combien d'impôts nouveaux nous vaudra cette bonne affaire? Elle nous vaudra aussi, pour exiger notre dû, quarante-deux ans d'armements; elle nous vaudra le désespoir, en Allemagne, de toute une génération condamnée à travailler pour autrui sans espoir de se libérer jamais, à moins d'échapper à la servitude par la guerre.

Le traité de Versailles a dénaturé la créance française en finançant des réalités économiques. Il y avait des pertes réelles: immeubles détruits, machines brisées, matières premières disparues, marchandises consommées, etc. Au lieu d'en exiger la restitution, ou la réparation, ou la représentation, pierre pour pierre, et meuble pour meuble, on n'en a voulu recevoir que l'équivalent en monnaie-or. D'où toute une série de calculs compliqués, que la Commission des Réparations, à dix jours de l'échéance, n'a pas encore terminés. Comme il faut tout de même aider les sinistrés et payer les pensions, la France en fait l'avance à l'Allemagne, elle est devenue le banquier de son débiteur. En deux ans, elle a dépensé, de ce chef, 59 milliards. Avec les 2 milliards, avancés aussi, que coûte l'armée d'occupation, cela nous met à 61 milliards le budget des dépenses recouvrables. Recouvrables, certes: mais quand seront-elles recouvrées?

La Commission des Réparations n'est pas la seule à calculer. C'est un jeu tentant pour les amateurs. Qui n'essaierait pas sa petite estimation? Seul, M. Briand, qui n'a pas de goût pour l'arithmétique, a la sagesse de s'abstenir. M. Du Bois, dans son rapport sur le traité, évaluait la dette totale de l'Allemagne à 160 milliards de marks-or. Après Hythe, le chiffre tombe à 120 milliards. A partir de ce moment-là, on ne sait plus exactement: pour M. Loucheur, elle ne dépasse pas 108 milliards, elle en atteint 110 avec M. Doumer et M. de Lasteyrie en ajoute au moins 14. M. Poincaré se risque à 280, sans qu'on sache en quelle monnaie. Quand il s'agit d'estimer la créance de la France, capitalisée au taux des accords de Paris, le ministre des Finances trouve 77 milliards de francs-or; M. Tardieu, de l'opposition, n'arrive qu'à 71; M. Klotz, de l'opposition endurcie, s'en tient à 50 milliards.

Tous ces calculateurs jouent avec les milliards, comme Robert-Houdin jadis avec les pièces de cent sous. On ne compte plus que par milliards. La mode est aux milliards. On convertit les milliards de marks-or en milliards de francs-or, ce qui fait plus; les milliards de francs-or en milliards de francs-papier, ce qui fait beaucoup plus; les milliards de francs-papier en milliards

de marks-papier, ce qui fait démesurément plus. Ainsi, on a fait miroiter, aux yeux candides du contribuable français, une créance de 400 milliards, et plus: quel beau rêve! Mais quand le contribuable tombera du haut de ses 400 milliards, quel réveil!

Considérez, d'autre part, l'ébahissement du contribuable allemand en face d'une dette totale de 275 milliards marks-or, soit trois trillions 122 milliards de marks-papier. Voilà qui commence à donner idée de l'infini! Mais à l'infini nul n'est tenu. « J'y renonce, pense Michel. Puisque je ne pourrai jamais m'acquitter de toute ma dette, le plus sage est de ne point m'engager dans l'impasse. Tout ou rien. Tout étant impossible, je me décide pour rien. » Et Michel dépense ses derniers marks à embellir sa maison. L'Etat allemand creuss des canaux, construit des voies ferrées, édifie des gares monumentales, mais son budget est en déficit: plus un pfennig pour les créanciers trop gourmands.

Pour que l'Allemagne puisse payer, il lui faut un change meilleur, donc une production abondante et de nombreux clients au dehors. Sa capacité de paiement dépend de sa prospérité. L'intérêt des Français, c'est que l'Allemagne devienne riche. Mais, quand M. Briand l'a dit à la Chambre, il a effareuché M. Léon Daudet. Car M. Léon Daudet raisonne comme M. Clemenceau, qui voulait prolonger la guerre contre l'Allemagne par la lutte économique. Malheureusement pour nous, c'est M. Clemenceau qui a fait le traité. Et il nous a enfermés dans cette contradiction, qu'il nous faut souhaiter la prospérité de notre rivale si nous voulons être payés, ou nous résigner à ne rien toucher si nous avons le bonheur de la ruiner. Mais si l'Allemagne s'enrichit, elle redevient capable de faire la guerre, et elle nous la fait pour ne nous rien donner. Ainsi, de quelque côté qu'on aborde le problème des réparations, le traité nous ramène à la guerre.

« Alcrs, criait M. Briand au socialiste Vincent Auriol, ne rien faire? » Si, dans une autre voie. C'est en dehors du traité qu'il faut chercher la solution. Ainsi ont fait à Genève les travailleurs allemands et français du Bâtiment; à Amsterdam, l'Internationale syndicale, les socialistes de la II^e Internationale, et les socialistes indépendants d'Allemagne et d'Angleterre, d'accord avec le parti socialiste de France.

La Ligue n'a qualité, ni pour souscrire à leurs déclarations, ni pour produire à son tour un projet défini. Elle ne peut qu'en poser les principes.

Premier principe: *reconstruction*. Reconstruction rapide, et sans exclure aucun moyen. Ce qui implique l'acceptation de matériaux allemands et de main-d'œuvre allemande. Cette thèse fait l'objet du rapport de M^e Gougenheim, en vue d'un débat, au Congrès, sur la restauration des régions libérées. Il serait maiséant d'y insister ici.

Deuxième principe: *solidarité économique de*

tous les peuples. Principe à l'encontre de la conception de Versailles: le traité fonde la paix sur l'antagonisme persistant des peuples et leur rivalité économique. Il a pour lui les apparences, l'enrichissement des neutres et des Américains dans la détresse des belligérants d'Europe. Mais, au vrai, tous les peuples sont solidaires. Une catastrophe économique, comme la guerre universelle, les frappe tous à leur tour. Le tour des Américains et des neutres viendra. Il vient déjà pour la Suisse, paralysée par son change trop favorable. La crise générale s'annonce. Si l'Allemagne sombre, la France, sa principale créancière, sombrera avec elle; avec la France s'écrouleront ses créanciers, ses voisins et, de proche en proche, les autres. Tous les Etats sont aujourd'hui comme des forçats, boulets au pied, rivés à la même chaîne: que le plus faible trébuche sur son boulet plus lourd, tous, entraînés par lui, s'effondreront avec lui.

L'intérêt commun leur commande de travailler ensemble à relever toutes les ruines: accord direct entre la France et l'Allemagne pour la restauration des régions dévastées; accord de la France avec ses créanciers et tous les neutres pour la liquidation internationale de toutes les dettes de guerre.

Troisième principe: *répartition équitable, entre les Etats, et dans chaque Etat, des charges imposées par les réparations et la liquidation des dettes de guerre*. La part de chacun, individu ou Etat, doit être proportionnée à la fois à sa capacité financière et à sa responsabilité dans les dommages.

Il faudra donc taxer lourdement le capital, en tout pays et surtout en Allemagne. On discute sur l'état de l'Allemagne: elle pleure misère, les Alliés l'accusent de dissimuler une prospérité renaissante, les observateurs désintéressés apportent des témoignages contradictoires. C'est qu'ils ont pu voir, en effet, des masses réduites aux privations et quelques individus dans l'opulence. En Allemagne comme ailleurs, la guerre, en ruinant le pays, a enrichi monstrueusement une minorité de gens d'affaires. Hugo Stinnes, maître de 39 mines de houille, de 7 mines de fer, de 20 hauts fourneaux, forges et fonderies, de 7 sociétés d'électricité, de 3 compagnies de navigation maritime et de 60 journaux, sans compter les affaires de moindre importance, a les moyens d'acheter l'Autriche, morceau par morceau. Il est assez riche pour payer. Il doit payer double: et pour sa richesse et pour sa part de responsabilité dans la destruction calculée des mines françaises.

Tous les Stinnes doivent payer, « les grands féodaux allemands de l'industrie, du commerce, de la finance, de l'agriculture », que M. Briand a montré prêts « à tenter dans le domaine économique les conquêtes impérialistes qu'ils n'ont pas réussies dans le domaine militaire ». Tous les démocrates souscrivent à son appel au peuple allemand.

« Si le peuple allemand a le véritable sentiment de ses intérêts, il se séparera des hommes qui essayent de détourner son opinion en essayant d'esquiver le paiement, parce qu'ils ne veulent pas faire leur nuit du 4 août, parce qu'ils veulent garder toute leur fortune, toutes leurs entreprises, tous leurs moyens de bénéfices, sauf demain, quand ils seront les maîtres, à changer le régime allemand; il faut que le peuple allemand comprenne qu'il est de son intérêt que ceux qui, en Allemagne, ont de l'argent, payent pour l'Allemagne qui n'en a pas. »

La solution équitable et apaisante du problème des réparations se trouvera donc dans l'effort commun de reconstruction des travailleurs d'Allemagne et de France, aux frais des capitalistes allemands; et dans la liquidation commune des dettes de guerre, aux frais des capitalistes du monde entier.

Cette solution se heurtera à de rudes opposants: intérêts coalisés des entrepreneurs français, des industriels allemands, des créanciers de la France, des neutres indifférents, et des riches de tous les pays. Ils soulèveront contre elle les objections sentimentales: pas de réconciliation entre les travailleurs de France et d'Allemagne, pas de retour des Allemands dans les régions libérées d'eux, pas de rapprochement entre les victimes d'hier et leurs bourreaux.

A ces objections, émouvantes par les souffrances qu'elles évoquent, il faudra répondre: non que les crimes sont amnistiés, mais qu'ils vont être réparés; que les vaines imprécations ne relèvent point les ruines; qu'il faudrait, à la seule entreprise française, dix ans de travail et 80 milliards de dépenses pour remettre en état les régions dévastées; qu'aucune combinaison financière ne rembourserait ce total de dépenses, et que, de l'aveu même des adversaires d'un accord direct avec l'Allemagne, comme M. Forgeot ou M. Doumer, sans cet accord direct, la France continuera de porter la charge des réparations quand l'Allemagne, libérée de sa dette, se lancera, fraîche et joyeuse, à la conquête économique du monde. Il faudra convaincre l'opinion française: c'est la tâche des démocrates de France.

Tâche plus lourde: il faudra convaincre l'opinion universelle, lui montrer le monde renaissant par la liquidation rapide de la guerre, ou vacillant dans le désordre économique, tremblant devant la banqueroute, et à la merci d'une guerre nouvelle. C'est la tâche des démocrates du monde entier.

Aux démocrates de France et d'Allemagne de s'unir pour les entraîner.

Le Problème politique

Il n'est pas besoin d'insister sur le problème politique, pour lui donner toute sa portée: c'est le problème fondamental. De sa solution dépend la possibilité du désarmement et des réparations.

Il est simple: des rapports pacifiques peuvent-ils s'établir entre le peuple allemand et le peuple français?

Il est redoutable. La réaction est au pouvoir en Allemagne comme en France. L'Allemagne est gouvernée, comme la France, par un Bloc National, coalition d'hommes d'affaires contre le socialisme. Le Gouvernement du Reich est dans la main de Stinnes. Entre le Bloc National français et le Bloc National allemand, les rapports ne peuvent être que d'association ou de guerre. Ou l'association contre le socialisme et pour l'exploitation commune de l'Europe par le consortium Stinnes-Loucheur. Ou la guerre pour échapper à la ruine en écrasant le rival.

**

Il y a en Allemagne un parti de la guerre de revanche, qui se réclame de Ludendorff, comme il y a en France un parti de la guerre préventive (formule allemande!) qui se réclame de M. Poincaré. L'un et l'autre s'appuient sur les monarchistes. L'un et l'autre mènent leurs Gouvernements, qui les redoutent. Dans les deux pays, la réaction, qui ne croit qu'à la force, hésite encore entre la coalition des forces capitalistes de France et d'Allemagne, et la lutte des forces militaires. Dans les deux cas, dans les deux pays, la démocratie est perdue.

De cette situation tragique, nos Gouvernements portent la responsabilité. Avant la guerre, les Alliés, exhortant le peuple allemand à délivrer le monde des Hohenzollern, promettaient à l'Allemagne républicaine les ménagements que ne méritait pas l'Allemagne impériale. Les Allemands ont chassé leurs souverains, ils ont institué la République. Au lendemain de la défaite, vraiment pacifiques et démocrates, ils attendaient de la France une direction, des conseils, un appui dans la voie où ils entraient. Kurt Eisner incarnait alors l'Allemagne nouvelle, frêle avec une âme ardente. La France n'a pas cru à la sincérité de cette Allemagne-là. C'est une grande faiblesse, de toujours se méfier d'autrui.

**

La France a méconnu les démocrates. Peut-être a-t-elle redouté la contagion du socialisme. Non seulement elle a traité l'Allemagne républicaine aussi durement qu'elle eût traité l'Allemagne impériale, non seulement elle a repoussé les avances des démocrates allemands, elle les a livrés à leurs adversaires. Elle a soutenu contre eux les militaristes et les monarchistes de Prusse et de Bavière. Elle a laissé assassiner Liebknecht et Eisner. Elle n'a eu, quand elle le pouvait, ni désarmer militairement l'Allemagne, ni la désarmer moralement.

A présent, l'esprit de réaction souffle, en Allemagne, contre la République et contre la France. Militaires, professeurs, pasteurs, étudiants, exaltent la haine sainte et appellent la revanche. Ils commencent à convaincre le peuple qu'il doit sa ruine et sa détresse à la Révolution d'abord, et ensuite à la France. La plupart des bourgeois et des paysans les croient et les suivent.

Il reste, pour défendre la République et la paix,

une minorité de bourgeois et la plupart des ouvriers ; dans les partis, un certain nombre de Démocrates, presque tous les socialistes majoritaires, tous les Indépendants. Quant aux Communistes, la direction de leur politique ne leur appartient pas : les ordres de Moscou les jettent parfois à gauche, comme au moment des élections prussiennes ; souvent à droite, comme en Bavière, où ils ont protesté avec les monarchistes contre la France et contre le désarmement.

* * *

Indépendants, Majoritaires, Démocrates, et, en dehors des partis, les hommes de conscience droite qui aiment encore la justice, souhaitent le désarmement et reconnaissent le devoir de réparation. Cependant, notre Gouvernement ne les aide pas. Nos représentants les ignorent. Il y en a qui ont sacrifié à la vérité, pendant la guerre et depuis, leur situation et leur sécurité ; mais, notre ambassade, que dirige un homme d'affaires, ne fraye pas avec les petits gens. Comme les gens du monde et les profiteurs de guerre sont ordinairement réactionnaires et gallophobes, non seulement le Gouvernement français est mal renseigné sur l'état vrai de l'Allemagne, mais surtout les deux démocraties sont privées de contact direct.

L'appui que la France officielle refuse aux démocrates allemands, la Ligue des Droits de l'Homme estime qu'il doit leur venir de la France démocratique. Etablir ce contact direct qui, depuis la Révolution allemande, eût évité bien des

malheurs, entre les républicains des deux pays, c'est la dernière chance de salut pour la paix.

Le Congrès tiendra à déclarer que les démocrates de France doivent collaborer avec les démocrates d'Allemagne :

1° En les aidant à démontrer, devant l'opinion allemande et contre toute la réaction, qui se fait de l'innocence prétendue de l'Allemagne impériale une arme contre la République et contre la paix, la responsabilité primordiale de l'Allemagne monarchique, militariste et impérialiste dans les origines et les atrocités de guerre.

2° En se faisant réciproquement connaître à leurs peuples : les démocrates d'Allemagne révélant à l'opinion allemande la France démocratique et pacifique qu'elle n'entend pas ; les démocrates de France, dissipant le préjugé d'une Allemagne tout entière unie dans la mauvaise foi et la volonté de revanche, et montrant à l'opinion française, en face de l'Allemagne du passé qui veut renaître par la guerre, l'Allemagne de l'avenir qui n'attend rien que de la paix.

3° En s'aidant mutuellement à affranchir les deux pays de la réaction qui, dans les deux pays, mène à la guerre.

4° En groupant autour d'eux tous les démocrates du monde, en vue d'imposer à tous les Gouvernements, par une action concertée sur l'opinion universelle, la liquidation internationale des dettes de guerre et l'établissement définitif de la paix.

EMILE KAHN.

Agrégé de l'Université.

Une lettre stupéfiante

Un de nos amis, membre du Comité Central, a reçu le 17 mars, du ministère des Finances, cabinet du Ministre la lettre suivante :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qui s'attache à ce qu'aucune mesure ne soit prise à l'égard de certains fonctionnaires de l'Administration des Finances en service dans le département de . . . qui ont été signalés comme ayant pris une part active à certaines manifestations auxquelles ont donné lieu des conférences organisées par la Ligue des Droits de l'Homme.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les instructions, constamment renouvelées, font aux agents de tout ordre de l'Administration des Finances une stricte obligation de s'abstenir rigoureusement de toute participation non seulement aux luttes politiques, mais encore aux manifestations qui peuvent s'y rapporter de près ou de loin. Il ne vous échappera pas, en effet, que tout manquement à l'observation impartiale de cette règle risque d'avoir sur la bonne marche des services et, notamment, au point de vue financier, les plus graves répercussions.

On ne saurait donc admettre que des fonctionnaires appartenant aux divers services financiers aient cru pouvoir se départir de la réserve absolue qu'ils doivent observer non pas seulement, comme vous voulez bien l'indiquer purement et simplement dans votre lettre, en assistant à des conférences ou à des réunions, mais encore en prenant à l'organisation de celles-ci une part active, ou en y ex-

primant leur opinion personnelle dans des termes souvent intolérables pour le Gouvernement qui les emploie...

Au surplus, des fonctionnaires dépendant d'autres administrations et, notamment, de la Justice et de l'Instruction publique, ont eu à répondre du même oubli de leurs devoirs et vous reconnaîtrez avec moi, j'en suis persuadé, que l'on concevrait difficilement que, seuls les agents des Finances peuvent, sans encourir aucune sanction, méconnaître les instructions formelles qui, à cet égard, ont été maintes fois rappelées de la façon la plus précise.

« S'abstenir rigoureusement de toute participation, non seulement aux luttes politiques, mais encore aux manifestations qui peuvent s'y rapporter de près ou de loin... »

« Se départir de la réserve absolue qu'ils doivent observer, non pas seulement... en assistant purement et simplement à des conférences ou à des réunions, mais encore en prenant à l'organisation de celles-ci une part active, ou en y exprimant leur opinion personnelle, dans des termes souvent intolérables pour le Gouvernement qui les emploie. »

Rarement, croyons-nous, la pensée de réaction qui anime certains hommes de Gouvernement n'avait été aussi clairement exprimée que dans cette lettre, et c'est pourquoi nous l'avons publiée.

Aux fonctionnaires de la méditer.

A nos collègues de la faire connaître.

A tous les républicains d'aviser.

La Situation dans les Régions Libérées

Par M^e A. GOUGUENHEIM, Avocat à la Cour de Paris

En portant à l'Ordre du Jour du prochain Congrès cette très importante et très vaste question, le Comité Central n'a pas voulu seulement donner aux habitants des régions dévastées la preuve réitérée de son cordial intérêt, il attache à son choix une signification plus haute encore.

Le problème n'intéresse pas que les populations victimes directes de la guerre. De sa solution dépend la prospérité économique de la France, l'assainissement de ses finances, l'application du Traité de Paix et, au-dessus de tout, le sort de la Paix elle-même. Pour parvenir à une œuvre positive et vraiment utile, il faut délimiter la question.

A l'inventaire de toutes les revendications que peuvent légitimement formuler les régions libérées, on pourrait porter une longue énumération :

Critiques de la loi sur la réparation des dommages de guerre ; critiques de son application faussée, trop souvent, par la jurisprudence et les circulaires ;

Insuffisance de clarté et d'unité de la réglementation des avances ;

Insuffisance et, trop souvent, arbitraire de la législation prétorienne de l'attribution des allocations aux indigents rentrés dans les régions libérées, etc...

Limitation du Débat

Laissant de côté ces questions, certes, très importantes, mais relativement accessoires, nous sommes tentés de proposer au Congrès l'étude plus complète et plus approfondie de la *Reconstitution*.

Cette question, au surplus, domine toutes les autres. Elle retentit sur leur solution. Elle les impliquera et les délimitera. Près de trente mois se sont écoulés depuis l'armistice. Pendant ce long délai, incertain, hésitant, n'ayant ni plan, ni méthode, ni idées directrices, l'Etat a laissé s'ébaucher au gré du hasard, la reconstitution des régions libérées. Il a créé un organisme central : le Ministère des Régions Libérées ; il a envoyé dans nos dix départements, touchés par les faits de guerre, une nuée de fonctionnaires. Il a accumulé les circulaires les plus contradictoires. Animé sans doute des meilleures intentions, mais inspiré et manœuvré souvent par les suggestions des intéressés : la grande Industrie et le Commerce, il a faussé l'œuvre qu'il lui incombait de diriger.

Œuvre formidable !

Le nombre des localités sinistrées s'élève à près de 3.800 ; 1.700 communes ont été entièrement détruites ;

700 sont détruites aux trois quarts ;

1.650 ont subi moins de 50 % de destruction ;

319.000 maisons ont été entièrement détruites, ainsi que 20.000 usines.

Ajoutons qu'il fallait refaire 8.000 kilomètres des voies ferrées ; réédifier 4.875 ponts et 12 tunnels, remettre en état, enfin, 52.734 kilomètres de routes.

Les populations des régions libérées ont apporté à l'Etat le concours d'une énergie, d'une volonté, d'une ténacité, auxquelles on ne saurait rendre un hommage trop solennel.

La volonté de vivre a été telle, qu'après une dépression momentanée — lassitude qu'éprouve, après une longue course, l'être le plus robuste — le cultivateur, l'artisan, le commerçant, l'industriel, le simple particulier, ont reconquis la volonté déterminée de reconstruire le foyer, de reconstituer le cadre de leur existence, et d'éclairer l'avenir en faisant revivre l'image du passé.

*
**

Jusqu'à présent, les efforts individuels sont restés pourtant impuissants à réaliser le miracle de la rénovation, même partielle.

C'est alors que, guidés par un clair instinct, les habitants rentrés dans les pays libérés ont compris que le groupement des volontés et des moyens était indispensable.

Là où les sinistrés ont formé entre eux des coopératives, là où elles existent, la reconstitution s'est opérée avec ordre, avec économie, avec efficacité ; là où l'habitant n'a obéi qu'à son intérêt personnel et à sa fantaisie, les travaux ont traîné en longueur, les résultats ont été médiocres ou nuls.

Il faut d'ailleurs noter que le sinistré qui, par intérêt égoïste, est resté isolé, a eu tout naturellement recours, au préjudice de ses compatriotes, et au préjudice de la collectivité, à des moyens contre lesquels il est temps de lutter à visage découvert, la recommandation, la faveur, la corruption.

Ces pratiques funestes ont d'ailleurs été singulièrement aggravées par les entrepreneurs de travaux, par les fournisseurs de matériaux, par le grand commerce et par la haute industrie étrangers ou nationaux, qui, pour maintenir des cours élevés, pour conserver le privilège des fournitures, pour réaliser des bénéfices excessifs, n'ont pas craint de contribuer à l'échec partiel que nous avons le regret de constater.

A côté de ces causes générales d'insuccès, il convient d'en signaler d'autres, qui, elles aussi, ont joué leur rôle.

Par un sentimentalisme d'ailleurs très élevé, très noble, un certain nombre de cités étrangères ont offert d'adopter des localités détruites, de les subventionner, de leur accorder des aumônes plus

ou moins importantes. Combien de municipalités ont perdu leur temps à rechercher ces subventions infimes au lieu de travailler à l'élaboration de plans, de méthodes, qui eussent été autrement profitables : glorieuse, discours, banquets, fêtes, sur des ruines.

Carence du Gouvernement et du Parlement

Pour la première fois, dans la séance de la Chambre en date du 30 mars 1921, la question dans son ensemble a été envisagée sous son véritable aspect.

Constatation navrante et presque stupéfiante !

Il a fallu que la Chambre eût à voter des crédits provisoires, applicables au mois d'avril 1921, au titre du Budget spécial des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir, en exécution du Traité de Paix, pour que le Parlement fut appelé, incidemment, à se prononcer sur la question qui domine tout à la fois la situation économique et sociale de la France et le problème tout entier de l'exécution des traités et des réparations mises à la charge de l'ennemi.

Encore, l'initiative de l'honorable M. Philippoteaux, député des Ardennes, a-t-elle été suggérée, non pas par un travail parlementaire antérieur, mais par l'œuvre entreprise par la Confédération Générale du Travail et par le Conseil Economique.

Au cours de cette séance, des explications ont été apportées par le ministre des Régions libérées sur les pourparlers antérieurs du Gouvernement français et du Gouvernement allemand sur deux points : 1° emploi de la main-d'œuvre, 2° livraison des matériaux. Ces explications ne sont ni claires, ni précises, ni convaincantes.

Le Ministre a affirmé qu'au lendemain du traité de paix, les propositions faites par l'Allemagne en vue de la restauration des régions dévastées étaient inacceptables. Elles comportaient l'obligation, déclare-t-il, d'affilier à la C.G.T. française les ouvriers allemands qui seraient envoyés en France; elles comportaient d'autre part, certaines exigences, telles que l'installation de salles de bains et l'aménagement de locaux de délassement en faveur des ouvriers allemands.

L'énoncé de ces conditions fut accueilli par la Chambre de façon telle, que nous ne pouvons nous faire aucune illusion. La Chambre a paru admettre que du seul fait que ces conditions avaient été posées en décembre 1918, les pourparlers avaient été légitimement interrompus depuis cette date jusqu'à la Conférence de Spa. Elle fait facilement bon marché d'une lourde incurie.

A Spa, les Allemands auraient proposé la création d'un syndicat international, chargé de procéder au déblaiement et à la restauration des régions dévastées. A Londres, le D^r Simons se serait borné à déclarer, en termes vagues, que le Gouvernement allemand désirait faire ce qu'il pourrait, le plus rapidement possible, pour la restauration des régions dévastées, par le moyen d'un système de constructions en séries, qui pourraient être adaptées aux besoins architecturaux de France et de Belgique.

Ce serait tout sur la question de l'emploi de la main-d'œuvre allemande.

Cet exposé est incomplet : il ne tient pas suffisamment compte des pourparlers qui ont eu lieu entre temps, non pas de Gouvernement à Gouvernement, mais de corporations à corporations et de syndicats à syndicats. Il ne tient pas suffisamment compte des suggestions qui ont été adressées au Gouvernement par les sinistrés eux-mêmes, groupés, soit dans des coopératives, soit dans des associations d'intérêts professionnels et commerciaux.

On peut donc dire que le débat, né incidemment, a été de toute façon totalement incomplet. On peut s'étonner, d'autre part, que des arguments aussi sommaires aient pu faire, non seulement sur la Chambre, mais encore sur la presse, et en dernière analyse sur l'opinion publique, une impression souvent défavorable à l'idée de l'emploi de la main-d'œuvre allemande en vue de la reconstitution des régions libérées.

En ce qui concerne la fourniture des matériaux, le Ministre a exposé qu'à des demandes portant sur des quantités énormes, l'Allemagne n'avait répondu que par des livraisons ridiculement insuffisantes.

Enfin, des propositions faites par le Gouvernement des Etats-Unis à la C.G.T. française, le ministre des Régions libérées n'a dit qu'un mot; il a éludé le débat et ne semble avoir manifesté aucun souci de précisions.

Les Efforts de la C. G. T.

En regard de ces débats incomplets et tronqués, il faut, pour être équitable et juger l'ensemble du problème, dresser la liste des efforts qui ont été tentés par la C. G. T. française, en vue de parvenir à établir un plan convenable de reconstitution des régions libérées et nous proposer une politique.

Encore une intrusion !

Elle a tout d'abord invité la Commission d'enquête du Conseil Economique du Travail, à définir une politique de reconstruction.

Ce rapport, une fois dressé, elle en a fait discuter l'exposé et les conclusions par une assemblée de sinistrés, réunie en meeting, le 21 mars 1921 et les jours suivants.

Au cours de ce meeting, auquel assistaient environ 200 délégués des Municipalités des régions dévastées, les membres les plus qualifiés des différentes sections du Conseil Economique du Travail, notamment la section de l'U.S.T.I.C.A. ont fait connaître et développé leur avis. Un Congrès suivra.

Du discours de M. Roger Franco se dégage cette idée que les régions libérées offrent une entreprise de travaux publics qu'on peut évaluer à plus de 100 milliards. Jamais pareil champ d'application ni pareil débouché n'ont été offerts à l'activité, et hélas aussi, à la spéculation.

Il a fait observer que pour effectuer de semblables travaux, ni le Gouvernement, ni le Parlement,

ne se sont préoccupés d'établir un plan hardi auquel correspondrait une exécution rapide. Jamais le Gouvernement ne paraît s'être posé la question de savoir combien de temps pourrait durer l'exécution de travaux aussi considérables, quand bien même la France mettrait en capitaux, en matériaux et en main-d'œuvre la majeure partie de ses disponibilités.

Il a établi que les dommages dépassant 100 milliards, à supposer même que l'Allemagne pût se libérer rapidement, il faudrait, au train où marchent les choses, plus de 10 années d'efforts pour aboutir à un résultat.

D'où il conclut que si nous ne faisons pas appel à la main-d'œuvre allemande, et aux matériaux allemands, nous ne parviendrons que trop tard à mener à bonne fin l'entreprise qui, jusqu'alors, n'a été que commencée.

M. Jouhaux a renforcé la même thèse. Il a rappelé que, depuis 1916, des efforts avaient été tentés par la Commission mixte du département de la Seine en vue d'élaborer, dès ce moment, les principes généraux, en dehors desquels il n'est pas de reconstitution possible.

Il lui apparaît que la réparation en nature comme mode de libération du débiteur est un principe supérieur à tous ceux qu'on peut appliquer, et que, dans l'ordre des préférences, la reconstitution en nature des régions dévastées se place au premier plan.

Il analyse les pourparlers qui s'engagèrent, sur cette base, dès le lendemain du traité de Versailles, entre le Gouvernement français et le Gouvernement allemand, et entre les représentants des organisations ouvrières françaises et allemandes. Deux réunions seulement eurent lieu, puis, brusquement, un arrêt de négociations se serait produit.

« Entre le point de vue de l'intérêt général et le point de vue des réalisations, remarque-t-il, s'était déjà interposé, dès ce moment, le point de vue de l'intérêt particulier. »

Il affirme que les propositions du Gouvernement des Etats-Unis étaient sérieuses et n'ont été suivies d'aucune étude par le Gouvernement français.

Enfin, il annonce qu'à Amsterdam, l'Internationale Syndicale tiendra prochainement une réunion.

De fait, il y eut à Amsterdam, le 31 mars 1921, une réunion de l'Internationale des Syndicats, et des engagements — qui ne lient pas, il est vrai, le Gouvernement allemand, y ont été pris.

Il nous est impossible, dans ce court rapport, de résumer les débats qui s'engagèrent à Amsterdam. Nous pouvons cependant indiquer que la Conférence syndicale d'Amsterdam a préconisé la création d'un office international de reconstruction chargé de la direction et de l'exécution des travaux, en même temps que l'émission d'un emprunt dont l'Allemagne aurait à acquitter les annuités.

C'est sous cette forme que la Conférence syndicale d'Amsterdam a envisagé la solution, tout à la fois de la question d'exécution des travaux et de financement des réparations.

Examen de quelques Critiques

Nous avons dit que la séance de la Chambre a eu dans la presse et dans l'opinion publique un retentissement considérable. Immédiatement, deux sortes de critiques se sont manifestées, suivant deux tendances... à peu près aussi tendancieuses.

L'une d'elles, entièrement défavorable à la thèse soutenue par la Confédération Générale du Travail — thèse cependant approuvée par un grand nombre de représentants des départements envahis — repose sur une série d'arguments qu'il convient d'examiner sérieusement.

L'opposition, dans ce qu'elle a de modéré en la forme a été exposée par le *Temps*; l'autre, violente et passionnée, l'a été par l'*Action Française*.

Le *Temps* justifie son opposition par des arguments qui ne sont que la reproduction de ceux que M. Loucheur avait apportés à la tribune de la Chambre :

A aucun moment les Allemands n'ont fait de propositions sérieuses et acceptables. Les conditions posées par le Gouvernement allemand à la fourniture de la main-d'œuvre étaient d'une impudence telle que tout projet de ce genre devait être provisoirement abandonné.

Si, en 1920, lors de la Conférence de Spa, le Dr Simons a présenté un nouveau plan, ce n'était qu'une sorte de colonisation internationale de nos régions libérées et, par suite, la solution n'offrirait aucune base de discussion que notre Gouvernement pût accepter.

Enfin, récemment, à la Conférence de Londres, quelques vagues indications ont été fournies par M. Simons sur la possibilité de mettre en œuvre « un système appliqué en Allemagne pour la construction de maisons en série. »

En répétant cet historique, tel qu'il a été dressé par le Ministre, le *Temps* veut surtout écarter la légende que le Gouvernement allemand tend à accréditer et qu'il a, d'ailleurs, traduite dans une forme vraiment impudente qu'il aurait rencontré de la part du Gouvernement français une inertie voulue.

Envisageant ensuite d'une manière générale l'emploi de la main-d'œuvre allemande, le *Temps* estime qu'il se heurte à des objections « dont il est superflu de souligner la force ».

« Tout d'abord, dit-il, la crise économique sévère en France, des dizaines de milliers de travailleurs chôment, l'introduction d'ouvriers allemands paraît dans ces conditions singulièrement inopportune. »

Puis, vient l'argument du danger révolutionnaire : « Il n'est que trop certain, continue le *Temps*, que ces ouvriers, en parole, internationalistes, mais obéissant en réalité aux offres de Berlin, chercheraient à provoquer des agitations néfastes, et l'œuvre de relèvement ne serait profitable qu'à l'Allemagne. »

Il relève ce propos tenu à la tribune : « Cette « seconde invasion amènerait après elle la ruine morale à travers tout le pays. Ne vous suffit-il

« pas des ruines morales que la première nous a « values? »

Le *Temps* convient qu'il est possible de répondre à ces arguments, mais, dit-il, il en est un autre encore singulièrement puissant. C'est un argument sentimental : « Les malheureuses victimes du militarisme prussien ne veulent pas voir revenir ceux qui ont été leurs bourreaux » et elles se refusent à croire que les artisans de la mort soient aujourd'hui capables d'être transformés en artisans de la résurrection.

Sur ce point encore, le *Temps* convient qu'il ne faut pas se placer uniquement au point de vue sentimental; que, s'il était démontré que l'emploi, dans une mesure restreinte, d'ouvriers allemands pourrait présenter, pour certaines de nos régions, une utilité réelle; que si l'on était en face de propositions allemandes acceptables, la question devrait être examinée de nouveau.

Il faut au surplus éviter de croire à la réalisation prochaine d'une telle éventualité. La mauvaise volonté de l'Allemagne a été trop évidente lors des conversations antérieures pour que l'on puisse s'attendre à une œuvre de collaboration vraiment sincère, et à l'acceptation des conditions que le Gouvernement français ne pourrait pas s'abstenir de mettre à l'emploi de la main-d'œuvre allemande, notamment pour la sauvegarde de l'ordre et de la tranquillité publiques.

* *

La thèse de l'*Action Française*, abstraction faite de la forme violente et haineuse qui est la marque et la tare de ce journal, peut se résumer de la façon suivante :

Il faut se réjouir des manifestations hostiles qui se sont produites à la Chambre contre l'emploi de la main-d'œuvre allemande; ces manifestations sont le signe heureux que le Parlement s'oppose à des vues de *réalisme infirme* et de faux esprit pratique, capables d'égarer une opinion irréflective. Ceux qui proposent l'emploi de la main-d'œuvre sont des *faux malins* qui oublient deux choses : la première que le boche travaillait pour lui-même de 1914 à 1918, et que, cette fois, c'est pour nous qu'il travaillerait. On doit penser que le résultat pourrait être assez différent.

Ils oublient encore que si l'esprit public allemand n'a rien perdu de son nationalisme exclusif, on ne peut nier que la discipline sociale y ait subi un certain relâchement. Ce relâchement ne manquerait pas de s'accroître dès que les équipes ouvrières mettraient le pied sur la terre française; à moins de discipline correspondrait moins de rendement. Nous recevions des parasites au lieu des collaborateurs escomptés.

Le danger de l'intrusion est ensuite développé. Les plus anciens guets-apens de l'histoire restent les meilleurs; le succès de celui-ci serait assuré : recevoir quelques centaines de milliers de travailleurs allemands sur la terre qu'ils ont pillée et rasée, serait d'abord « faire le nid du plus élémentaire espionnage »; ce serait ensuite, nous-mêmes, de notre propre fait, réveiller des convoitises que notre

victoire, insuffisamment claire, n'a pas assoupies tout à fait. Et puis, ces travaux qu'ils auraient été seuls capables d'entreprendre et de conduire à leur terme, ne donneraient-ils pas des droits en quelque sorte historiques aux Allemands, sur le produit final de leur travail?

Enfin, cette colonisation provisoire et pacifique d'une partie du territoire français, ne pourrait-elle amener ou faciliter un *coup de main militaire*?

Suivent, alors, les arguments habituels : les partisans de l'emploi de la main-d'œuvre allemande ont le choix : ils sont *des traîtres ou bien des imbéciles*.

L'argument du danger militaire énoncé par M. Maurras est éclairé par un de ses camarades qui, dès le 16 octobre 1919, avait adressé à l'*Action Française* une note pour signaler l'armée ouvrière, forte de 400.000 travailleurs que l'Allemagne tenait prête à OCCUPER notre territoire sous couleur de reconstruction.

L'auteur de la note estime qu'il ne faut se faire aucune illusion; les 400.000 travailleurs allemands « ont été soigneusement choisis et stylés ». Ils ne reconstruiront pas matériellement, mais auront une œuvre de destruction morale à accomplir. Ces 400.000 hommes seront certainement d'anciens combattants; leurs cadres seront composés en majorité de sous-officiers et officiers prussiens. Bien entendu, avec la complicité du bolchevisme, ils établiront « des dépôts clandestins d'armes, de munitions et d'explosifs. »

Voilà les critiques.

* *

Le *Temps* et les journaux de même nuance ont, si l'on veut nous passer l'expression, pris la tangente. Ils n'ont fait qu'effleurer le problème; ils se sont contentés de reproduire les arguments du ministre des Régions libérées; ils ont fait apparaître une chose qui semble démontrée, tout au moins dans une certaine mesure, que le Gouvernement allemand n'a fait jusqu'à présent aucune proposition acceptable. C'est vrai, mais le Gouvernement français, jusqu'à présent, n'avait rien fait non plus pour le contraindre à préciser.

Certains arguments sont à retenir. Il y a en France, à l'heure actuelle, des milliers de chômeurs; pourquoi ne pas employer leur activité à la reconstruction des pays envahis? Rien ne prouve qu'on amènerait ces ouvriers, même réduits momentanément au chômage, à « s'exiler » dans les régions libérées, et puis, qui les PAYERAIT? L'argument sentimental est certes puissant. Il est de toute évidence que l'idée de voir reconstruire par ceux-là mêmes qui ont détruit; que la pensée de voir l'assassin se pencher avec des airs de sollicitude sur sa victime, répugnent profondément.

Cependant, consultés sur ce point : « Préférez-vous vivre dans un désert, au milieu des ruines et dans le besoin, plutôt que de voir des ouvriers allemands racheter par leur travail les crimes de leur Gouvernement? » — il est probable que les populations intéressées répondraient : « Reconstituez par quelque moyen que ce soit nos maisons, nos usines et nos fermes, ceci est quant à présent l'es-

sentiel, non pas seulement pour nous, mais pour la France et pour ses destinées. »

Quant aux arguments de l'*Action Française*, ils reposent sur une série d'axiomes politiques (?) à qui la répétition ne confère pas la solidité.

Prêter continuellement à des adversaires politiques, non pas seulement (ce qui, après tout, serait une méthode de polémique défendable) des infirmités intellectuelles, mais encore les accuser par prétéritection de trahison à l'égard de la patrie, c'est un argument bien évenu aujourd'hui, et un argument stupide quand on songe que l'emploi de la main-d'œuvre allemande et la livraison de matériaux par l'ennemi ont été préconisés non seulement par la C. G. T., non seulement par les milieux syndicaux, mais encore par les techniciens les plus qualifiés de toutes les corporations professionnelles et par des hommes d'Etat comme M. R. Poincaré.

L'argument de danger social, la crainte d'un bouleversement intérieur que nous avons déjà trouvés dans le *Temps* n'est que fonction de cette idée, posée par tous les conservateurs, et pour eux équivalente à une vérité démontrée, que tout non-conservateur est un fauteur de troubles. Le progrès évident doit se réaliser en piétinant sur place, ce qui est une façon de marcher à une allure plutôt modérée.

L'*argument militaire* n'est que la suite nécessaire de ce que M. Gustave Hervé, lorsqu'il avait de l'esprit, appelait l'espionnisme. Mais, là où l'argument qui joue supérieurement de la défense nationale est pris en flagrant délit d'illogisme, c'est quand il expose que les centaines de milliers de travailleurs allemands qui devraient être répartis dans nos 10 départements dévastés, constitueraient en quelque sorte une armée d'occupation prête à des coups de mains militaires.

A la vérité, s'il nous plaisait de nous placer sur ce terrain, nous pourrions répondre qu'au jout de la mobilisation, si elle devenait nécessaire, le Gouvernement français posséderait, séance tenante, 400.000 otages.

En sorte, que même sur ce terrain, loin d'être nuisible à la sécurité nationale, la présence de ces sujets ennemis serait une sécurité.

Le vrai problème

Le vrai problème n'est pas là, encore qu'on en trouve dans ces arguments et dans ces réfutations certains éléments. Le problème peut s'énoncer d'une façon très simple : nous voulons que le traité de Versailles, tout au moins les principes qu'il a posés, soient strictement, justement et légalement appliqués. Ceci se traduit par : nous voulons être payés des dommages qui nous ont été causés par le crime des crimes.

Or, l'Allemagne peut-elle nous payer en numéraire, peut-elle nous payer, en marks-or, la totalité des immenses réparations dont elle s'est chargée par sa propre faute? Les économistes et les statisticiens répondent par la négative qui n'est que trop démontrée.

Le paiement en nature est le seul moyen pour la France et pour les Alliés, de recouvrer leur créance. La France peut-elle songer à financer elle-même

la reconstitution des régions libérées qui ne constitue pas la seule dette dont elle est elle-même le débiteur direct à l'égard des victimes matérielles, physiques et morales de la guerre?

La réponse sur ce point est encore plus certainement négative.

S'il est donc possible, d'une part, de porter à l'avoir du compte si largement débiteur des pays ennemis, le montant des fournitures de matériaux, et le montant des salaires, il est évident que la dette sera sinon acquittée, du moins fortement réduite. S'il est possible, d'autre part, d'alléger nos finances, par ce moyen, nous aurons, tout à la fois, assuré l'exécution partielle des réparations mises à la charge d'Allemagne vaincue et fortifiée la France victorieuse.

Il faudrait qu'en face des avantages certains de l'emploi de la main-d'œuvre allemande en France et de la fourniture des matériaux, se dressât un obstacle vraiment insurmontable pour que se justifiait l'hostilité systématique que d'aucuns témoignent aux thèses soutenues par les partisans de l'emploi de la main-d'œuvre allemande en France.

Il convient donc de rechercher si, vraiment, au point de vue de la sécurité publique, au point de vue de la situation économique française, les méthodes préconisées sont funestes ou, au contraire, compatibles avec les intérêts supérieurs et généraux de la nation.

La sécurité et l'ordre publics

Une des plus graves questions et, certes, une des plus délicates, sera celle d'assurer la sécurité et l'ordre publics.

Nous ne pouvons, en effet, sans faire preuve d'une méconnaissance complète du caractère aigu que peuvent prendre les difficultés qui s'élèveront entre employeurs et employés, méconnaître les troubles que la présence sur notre sol de plus de 400.000 travailleurs allemands incorporés aux différents syndicats, est susceptible de provoquer.

Nous n'avons nullement l'intention de prêter ni des vertus excessives, ni des défauts innés aux travailleurs allemands. Nous leur prêtons les qualités et les défauts de leurs camarades français. Nous constatons cependant qu'ils apporteront leur mentalité propre dans les différents syndicats et que leur seule présence déterminera dans ces organismes des discussions inévitables : exagération de sympathie, ou exagération de malveillance; que, par suite, un bouillonnement permanent et presque inévitable sera la conséquence fatale de cet accroissement des forces syndicales internationalisées, en fait, dans une promiscuité unique.

Pourra-t-on obvier à ces inconvénients? Nous le croyons. Outre l'éparpillement forcé des travailleurs allemands dans des centres différents, une répartition calculée et légitime pourrait être recherchée.

Craignons, d'ailleurs, pour être impartiaux, autant que la mauvaise volonté ou les exagérations des uns et des autres de ces travailleurs, que la seule présence des citoyens des pays autrefois en guerre avec la France, incite le Gouvernement et les autorités administratives et parlementaires, à

exercer un contrôle inhabile, peut-être même provocateur, sur ces masses de travailleurs groupés dans des syndicats qui n'ont que trop souvent et injustement attiré leur antipathie.

Il faudra presque réaliser un prodige de bon sens, de calme et de bonne foi pour avoir la certitude de concilier le bon ordre avec le respect de la liberté.

Au point de vue de la situation économique française, l'afflux, d'une part, d'une main-d'œuvre étrangère, d'autre part, de matériaux de provenance allemande, ne manquerait pas également de déterminer une perturbation dont nous n'avons pas le droit de négliger les conséquences, et dont nous ne pouvons méconnaître la gravité.

Il est de toute évidence que dans la foule des ouvriers français, passionnée ou ignorant, en partie, la complexité et la gravité du problème de la reconstitution des pays envahis, il se produira des doléances isolées, quelquefois même collectives, telles que celles qui se sont déjà manifestées par anticipation.

Les organismes constitués, la classe ouvrière française, ont-ils la certitude absolue que par leurs suggestions et par leur méthode, ils parviendront, ou bien à empêcher l'avitissement des salaires, ou bien à empêcher leur accroissement excessif ?

A l'avitissement des salaires répondrait une aggravation de la situation déjà déplorable des travailleurs ; à l'accroissement excessif des salaires, correspondrait l'accroissement progressif du coût de la vie, et, en dernière analyse, dans un cas comme dans l'autre, une grave perturbation des conditions économiques de la vie nationale.

Nous faisons confiance aux syndicats ouvriers et aux groupements pour exercer une action de modération, de conciliation et de contrôle, d'accord avec l'organisme directeur.

* * *

Nous n'avons pas le droit, non plus, de négliger les intérêts, dans la mesure où ils sont honnêtes et justifiés, de notre commerce et de notre industrie.

Il ne faut pas oublier que le défaut même de méthode apporté par le Gouvernement à dresser un plan de la reconstitution des régions libérées, les tergiversations des différents corps de métier sur le choix de cette méthode (nous savons en effet que certaines Chambres syndicales et certains groupements syndicaux ont, à plusieurs reprises, fait des démarches en sens contraire auprès des Pouvoirs publics) ont eu pour conséquence de faire naître des espoirs exagérés chez certains grands constructeurs, chez une quantité de producteurs de matériaux et sur le monde des entrepreneurs qui a vu dans la reconstitution des pays envahis la plus grande entreprise de travaux publics qui ait jamais été offerte au marché mondial.

Par suite, il s'est créé en France, une quantité d'entreprises qui ont eu l'espoir de trouver dans les régions libérées un débouché vaste, fructueux et pour longtemps assuré à l'écoulement de leurs produits.

Qu'il y ait eu à la base de ce mouvement fébrile un sentiment de spéculation, nous ne pouvons malheureusement le nier. Il n'en est pas moins vrai que la méthode ou le défaut de méthode qu'on peut reprocher à presque toutes les parties intéressées, a suscité la création de ces industries, une mise en harmonie de leurs moyens, et qu'il serait sinon tout à fait injuste, du moins déplorable que les industriels et les producteurs se voient brusquement retirer les marchés qui leur ont été pour ainsi dire promis et qui ont été la cause déterminante d'installations nouvelles et d'achats quelquefois considérables d'un matériel approprié.

* * *

Concilier ces contraires, voilà une tâche qui, certes, ne sera pas facile à remplir.

Ce n'est pas cependant parce qu'elle est délicate que nous avons à la négliger. C'est au contraire une raison de plus pour nous de susciter, à ce propos, les observations contradictoires des parties intéressées et de provoquer également une consultation raisonnable et raisonnée des différents corps de métiers et de recueillir les doléances des uns, et espérons-le, quelquefois, les encouragements des autres.

En vérité, quand, même aussi imparfaitement que nous venons de le faire, on a entrepris l'examen de cette immense question, on ne peut s'empêcher de faire au Gouvernement les plus vifs reproches.

Le ministre des Finances du Gouvernement de M. Clemenceau avait une politique fiscale bien simple : « L'Allemagne paiera ». Quand ? comment ? Il est mort de sa mort ministérielle, sans nous avoir, sur ce point, le moins du monde renseignés, et depuis ce décès, ses successeurs n'ont pas été plus heureux.

En attendant, ce mot magique : « L'Allemagne paiera » a permis à toutes les paresseuses intellectuelles de se donner libre cours, et à toutes les spéculations de se satisfaire.

Nous restons aujourd'hui devant des pays libérés, aux trois-quarts encore mutilés, et si l'on ne trouve pas une méthode énergique, dans 20 années d'ici, ces pays ne seront pas restaurés, le mal causé à la nation sera irréparable, nos finances, privées de leurs revenus les plus importants resteront en déficit, la paix mondiale ne sera pas assurée et la vue même de nos propres misères contribuera à faire lever le découragement et la lassitude.

C'est un devoir primordial de patriotisme éclairé que de trouver à ce problème une solution énergique et juste.

Il appartient à nos collègues des régions libérées qui, aux heures les plus sombres, n'ont pas désespéré des destinées de la Patrie, de trouver dans leur invincible ardeur au travail et dans leur raison inaccessible à la haine, la solution que nous leur demandons et à l'étude de laquelle nous n'avons pu, hélas ! apporter qu'une bien modeste contribution.

ANDRÉ GOUGUENHEIM,
Avocat à la Cour de Paris.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SÉANCE DU 7 MARS 1921

Présidence de M. FERDINAND BUISSON.

Etaient présents : MM. Ferdinand Buisson, président ; A. Ferdinand Hérold, Gabriel Scatiles, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Alcide Delmont, d'Estournelles de Constant ; J. Hadamard ; Emile Kahn ; Martinet ; Mme Ménard-Dorian ; Amédée Rouquès ; Général Sarraut et les Conseils juridiques de la Ligue.

Excusés : MM. Victor Basch ; C. Bouglé, vice-présidents ; Alfred Westphal, trésorier général ; A. Aulard ; Féliçien Challaix ; Henri Gamard ; Charles Gide ; Marius Moutet ; D' Sicard de Plauzoles.

Militants de la Ligue inquiétés. — M. d'Estournelles de Constant fait un exposé détaillé des brimades dont sont l'objet dans le département de la Sarthe une dizaine de fonctionnaires, parfaitement honorables et professionnellement irréprochables, dont le seul crime est d'avoir assisté ou participé à des réunions de la Ligue (voir *Cahiers* 1921, p. 41 et 92).

Le secrétaire général fait remarquer que le département de la Sarthe est le seul où nos collègues fonctionnaires aient été inquiétés.

Après discussion, le Comité Central prie MM. d'Estournelles de Constant et Ferdinand Buisson de suivre avec vigilance le déroulement des procédures commencées et d'intervenir en son nom auprès des ministres compétents.

Le Comité Central est décidé à défendre avec énergie le principe de la liberté d'opinion des fonctionnaires. Dans une manifestation qui aura lieu au Mans le 10 avril prochain, et auquel participeront MM. d'Estournelles de Constant et Henri Guernut, les deux orateurs du Comité Central dénonceront ces pratiques inadmissibles et assureront de notre appui nos collègues menacés.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1921

Présidence de M. BOUGLÉ

Etaient présents : MM. C. Bouglé, A.-F. Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; A. Westphal, trésorier général ; Aulard ; E. Kahn ; d'Estournelles de Constant ; H. Gamard ; F. Challaix ; D' Sicard de Plauzoles ; Martinet ; Mme Ménard-Dorian ; A. Rouquès ; le général Sarraut et les Conseils juridiques de la Ligue.

Excusés : MM. Ferdinand Buisson, président ; Ch. Gide.

Croix-Rouge. — Le secrétaire général apprend que la Croix-Rouge française refuse de se rendre au Congrès international de la Croix-Rouge à Genève, parce que la Croix-Rouge allemande doit s'y faire représenter.

Le Comité Central prie le secrétaire général de se renseigner aux fins d'une protestation éventuelle.

Sections de jeunes gens. — M. Prudhommeaux, président de la Section de Versailles, suggère au Comité Central l'idée de créer dans les grandes écoles des sections de jeunes gens de la Ligue.

Le Comité Central remercie M. Prudhommeaux ; mais les statuts n'autorisent que des sections territorialement délimitées. Le secrétaire général priera les jeunes gens d'adhérer aux sections de leur ville, et à Paris aux sections de leur arrondissement ou de leur quartier.

Militants de la Ligue inquiétés. — M. d'Estournelles de Constant rappelle les conditions dans lesquelles un certain nombre de fonctionnaires, dans le département de la Sarthe et, dans ce département seul, ont été inquiétés pour avoir assisté ou pris part à des meetings ou simplement à des séances de la Ligue. Il annonce qu'une grande réunion de protestation doit avoir lieu au Mans dimanche prochain 10 avril, et il demande au Comité d'y déléguer son secrétaire général. Adopté.

M. Henri Guernut propose au Comité de demander à M. Ferdinand Buisson d'interpeller à ce sujet le président du Conseil.

M. Emile Kahn, soutenu par quelques membres du Comité, craint que dans les circonstances actuelles, l'interpellation n'ait aucun résultat utile.

M. Westphal répond que renoncer à l'idée d'interpellation, c'est dresser une question d'opportunité en face d'une question de principe. Quels que soient les risques à courir, la Ligue, organe de protestation, doit protester.

M. Guernut demande qu'en tout cas, la Ligue fasse connaître le scandale dans les *Cahiers* et par un communiqué à la presse.

Après discussion, le Comité décide à la majorité de ne point porter la question, à l'heure actuelle, devant la Chambre, et à l'unanimité de la porter devant l'opinion publique par les voies accoutumées.

Congrès de 1921. — 1^o *Compte rendu sténographique* : La Fédération de la Seine émet le vœu qu'il soit publié, cette année, comme autrefois, un compte rendu sténographique du Congrès de la Ligue. M. Guernut appuie ce vœu.

M. Westphal fait connaître le prix élevé auquel reviendrait cette publication.

Sur l'avis de MM. d'Estournelles de Constant, Emile Kahn et A. Aulard, le Comité décide de donner dans les *Cahiers* un large compte rendu analytique.

2^o *Ordre du jour* : M. Gouguenheim déclare que le problème de la situation dans les régions libérées est vaste et complexe, qu'il est impossible de l'exposer en détail dans un rapport, et il se propose, quant à lui, de dresser une simple table des matières des questions à étudier.

M. Henri Guernut fait remarquer qu'une de ces questions, à l'heure qu'il est, domine toutes les autres : celle de l'utilisation de la main-d'œuvre et des matériaux allemands. Il croit que M. Gouguenheim pourrait en faire l'objet essentiel de son rapport. Sur l'avis du Comité, M. Gouguenheim accède.

Quand viendra cette question au Congrès ? Le secrétaire général rappelle que le Comité Central avait décidé de demander au Congrès d'y consacrer toute une journée, la troisième. Si le Congrès estime que la question n'a été qu'effleurée, il pourra décider de tenir un peu plus tard un Congrès spécial de toutes les sections des régions envahies. Il annonce que la section de Reims offre, dès maintenant, d'organiser ce Congrès spécial et extraordinaire.

M. Emile Kahn regrette que ce Congrès spécial n'ait pas lieu avant le Congrès national, qui a eu, au nom de la Ligue, ratifié les résolutions.

Si intéressante que soit l'idée de M. Emile Kahn, le secrétaire général ne croit pas, pour des raisons

matérielles de temps, qu'elle puisse, à cette heure, être réalisée.

Les décisions antérieures sont maintenues.

3° *Banquet et meeting* : M. Bouglé émet l'avis de convier les délégués au Congrès à un banquet amical. Mme Ménard-Dorian annonce qu'elle se propose d'inviter chez elle, tous les délégués le 15 mai au soir. L'aimable invitation de Mme Ménard-Dorian est acceptée et sera transmise aux délégués par les soins du Secrétariat général.

Un membre du Comité demande si l'on organisera selon l'usage, un meeting la veille ou pendant les jours de Congrès. Sur l'avis de M. Bouglé, la proposition est écartée.

Commissions officielles. — M. Sicard de Plauzoles suggère au Comité l'idée de se faire représenter à une commission extra-parlementaire, instituée par le Gouvernement pour la réforme de la police des mœurs.

Sur la proposition de M. Bouglé, M. Sicard de Plauzoles rédigera un projet qui sera soumis au bureau.

M. Sicard de Plauzoles demande, en outre, au Comité de protester contre le vote de la Chambre, refusant l'allocation aux familles nombreuses lorsqu'il s'agit d'enfants naturels. Unanimentement, le Comité décide de protester.

Renouvellement du tiers sortant. — Le secrétaire général donne lecture d'un ordre du jour du Conseil fédéral de la Fédération de la Seine, s'élevant contre la présentation par le Comité Central sur la liste des candidats de M. Justin Godard « ancien membre du cabinet Clemenceau » et « solidairement responsable de la condamnation de M. Joseph Caillaux ».

Plusieurs membres du Comité font remarquer que ces allégations sont inexactes : 1° que les sentiments de M. Godard à l'égard de l'affaire Caillaux, ne sont ignorés de personne et qu'ils n'étaient pas ceux de M. Clemenceau, 2° que M. Godard a précisément quitté le ministère Clemenceau par protestation contre une politique qu'il jugeait néfaste.

Affaire Chapelant. — Le secrétaire général rappelle au Comité les articles publiés dans les *Cahiers* sur l'affaire Chapelant. Ces articles ayant été reproduits dans un journal, le général X..., mis en cause et se jugeant offensé, aurait fait connaître son intention de poursuivre le journal devant les Assises, et de lui demander 100.000 francs de dommages et intérêts.

A l'unanimité, le Comité décide de soutenir, le cas échéant, le journal mis en cause et si le général X... persiste dans son intention, il offrira à ce journal de déléguer son secrétaire général, M. Henri Guernut, pour le défendre devant les Assises.

Responsabilités de la guerre. — Le Comité prend connaissance d'une lettre d'un de nos collègues sur les « faux » du livre jaune et les responsabilités de la guerre.

Cette lettre sera soumise pour avis à M. Victor Basch, qui en fera un rapport dans une prochaine séance.

A nos Amis

VOULEZ-VOUS AVOIR :

- 1° Les *Cahiers* hebdomadaires ?...
- Faites-nous chacun un nouvel abonné.
- 2° Un abonnement gratuit pour l'an prochain ?...
- Procurez-nous cinq nouveaux abonnements.

POUR LA LIBERTÉ

UN ORDRE DU JOUR

Les citoyens réunis le 6 avril à la salle de l'Union des Syndicats, 33, rue de la Grange-aux-Belles, sur l'invitation de la Ligue des Droits de l'Homme ;

Après avoir entendu les citoyens Ferdinand Buisson, Victor Basch, Lucien Le Foyer, Robert de Jouvenel, Georges Bourdon, Ernest Lafont et Mme Séverine ;

Décidés à ne plus tolérer le scandale de citoyens arrêtés pour leurs opinions, maintenus en prévention pendant dix mois et reconnus ensuite innocents ;

Demandent à la Ligue des Droits de l'Homme, à toutes les associations démocratiques, à tous les partis et à la presse d'avant-garde, d'entreprendre une vive campagne auprès de l'opinion publique, de faire pression sur le Parlement au nom du droit républicain ;

Pour enlever aux préfets le pouvoir d'arrêter et de détenir, de perquisitionner et de saisir, survivance monstrueuse d'une législation d'ancien régime ;

Pour obtenir que tout individu arrêté soit jugé sans retard, et qu'il ne puisse être maintenu en détention qu'après un débat contradictoire par la décision motivée d'une autorité judiciaire indépendante ;

Qu'au cas où il aurait été abusivement détenu, il puisse traduire devant les tribunaux ordinaires le fonctionnaire responsable et recevoir une juste indemnité.

A NOS SECTIONS

Fonctionnaires délégués au Congrès

Un certain nombre de nos sections ayant désigné des fonctionnaires comme délégués au Congrès de Paris, nous avons sollicité des divers départements ministériels, les autorisations nécessaires.

Voici le passage essentiel de la réponse du sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes (3° bureau, n° 676-F U), en date du 14 avril :

Des instructions ont été données aux chefs de service pour que les agents délégués soient autorisés à s'absenter pour remplir leur mandat dans la limite de la durée des congés susceptibles de leur être accordés au titre de l'année 1921.

D'autre part, le ministre de l'Instruction publique nous a répondu le 7 avril (Direction de l'Enseignement, 2° bureau) :

J'ai autorisé MM. les Recteurs et Inspecteurs d'Académie, à permettre aux professeurs des Lycées et Collèges et aux instituteurs qui en feraient la demande de s'absenter de leur poste du 15 au 17 mai, sous réserve, toutefois que le service de leur classe puisse être assuré le mardi 17 durant leur absence.

Nous prions, en conséquence, nos collègues délégués d'adresser sans retard leurs demandes de congé à leurs supérieurs hiérarchiques.

Compte de chèques postaux

La Ligue des Droits de l'Homme et les *Cahiers des Droits de l'Homme* ont un compte de chèques postaux.

Paris, 45, rue Saint-Roch, C/c 21.826
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
10, rue de l'Université

Les abonnés aux *Cahiers* (pour leurs réabonnements) et les trésoriers des sections (pour leurs envois d'argent) ont avantage à utiliser le mandat-carte pour compte de chèques postaux dont l'emploi est aussi simple et aussi peu onéreux que possible.

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Seine.

10 avril. — Le Comité fédéral fait sien un ordre du jour de la Section Combai-Villette — Pont-de-Flandre — Amérique s'élevant contre l'organisation d'une fête officielle à l'occasion du centenaire de la mort de Napoléon I^{er} et invitant le Comité Central à s'entendre avec les groupements de gauche en vue de protester contre cette manifestation antidémocratique.

Le Comité adopte un ordre du jour de la Section Améri- que en faveur du rétablissement des tarifs ouvriers sur l'ancien réseau de l'Est parisien et demande que des billets d'aller et retour et des cartes d'abonnement à prix réduits soient émis par les Compagnies du Métropolitain et des Transports en commun.

Var.

10 avril. — Le Comité fédéral se propose de visiter les Sections varaisiennes pour leur faire connaître, dans tous ses détails, l'œuvre accomplie par la Fédération durant l'année 1920. Il invite les Sections du département à organiser des réunions publiques et contradictoires dans lesquelles les délégués du Comité fédéral feraient mieux apprécier le but et l'utilité de la Ligue et combattraient efficacement les adversaires de la démocratie.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Antony (Seine).

13 mars. — La Section émet le vœu que le Comité Central intervienne en faveur de M. Marion et sollicite la libération de ce condamné politique, en raison de son état de santé.

Arles (Bouches-du-Rhône).

26 mars. — La Section proteste : 1^o contre l'immunité dont bénéficient les accapareurs, responsables de la vie chère ; 2^o contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican ; 3^o contre les atteintes portées à la liberté individuelle pour délit d'opinion.

Barbezieux (Charente).

Avril. — La Section proteste : 1^o contre la participation du Gouvernement de la République aux cérémonies organisées en l'honneur de Napoléon I^{er} ; 2^o contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican.

Bédouins (Basses-Pyrénées).

16 janvier. — La Section proteste contre la dissolution de la C. G. T.

Belfort (Haut-Rhin).

Avril. — La Section émet le vœu : 1^o que soient interdits les films cinématographiques reproduisant des scènes immorales ou licencieuses ; 2^o que les adolescents âgés de moins de 16 ans ne soient plus admis aux spectacles cinématographiques dont l'autorité compétente n'aura pas reconnu le caractère éducatif ou récréatif ; 3^o que le Comité Central intervienne auprès du Gouvernement général d'Alsace-Lorraine en vue de mettre fin à la pénible situation faite, dans les pays désamexés, aux fonctionnaires venus de l'intérieur et qui y sont traités en parias, sinon en ennemis.

Béziers (Hérault).

13 mars. — La Section demande : 1^o le retrait des décorations aux Français condamnés pour ventes illicites ; 2^o la réintégration des cheminots révoqués à la suite des grèves de mai 1920, à l'exception des auteurs d'actes de sabotage.

Boulogne (Sarthe).

30 janvier. — Sous la présidence de M. Cabaret, président de la Section, M. Lainé, président de la Fédération sarthoise fait une conférence sur *La situation politique présente et la Ligue des Droits de l'Homme*. Le docteur Breteau, conseiller général remercie l'orateur ; il invite les républicains à s'unir contre la réaction et à faire une active propagande en faveur de la Ligue.

Bressuire (Deux-Sèvres).

Avril. — Sous la présidence de M. Héry, président de la

Section, M. E. de Faye fait une conférence publique très réussie.

Cahors (Lot).

1^{er} avril. — M. Baylet, membre du Comité Central, fait au Théâtre Conde, une conférence publique qui obtient un vif succès.

2 avril. — A l'issue d'une catiserie faite par M. Baylet, la Section adresse ses plus chaleureuses félicitations au Comité Central pour le zèle infatigable avec lequel pendant et depuis la guerre, il a défendu toutes les libertés ; lui demande de mener une vigoureuse campagne pour la défense de l'école laïque et des institutions républicaines ; proteste contre les lois militaires en préparation, contre la dissolution de la C. G. T. et contre les poursuites intentées pour délits d'opinion ; réclame l'amnistie pour toutes les victimes de la guerre et la réintégration des cheminots révoqués.

Garcassonne (Aude).

6 avril. — La Section, après avoir entendu le compte rendu du meeting du 12 mars où son président, M. Margat, a défendu la liberté d'opinion et les droits du citoyen, violés en la personne des militants emprisonnés, exprime à son président sa gratitude et lui renouvelle sa confiance.

Cette (Pyrénées-Orientales).

Mars. — La Section celtoise vient d'éprouver une perte douloureuse en la personne de son dévoué président, M. Gédéon Vieu, décédé à l'âge de 67 ans. M. Vieu apportait dans l'exercice de ses fonctions la conscience et le zèle d'un républicain épris du plus noble idéal. Nous prions la famille de notre regretté collègue et les membres de la Section celtoise d'agréer nos plus vives condoléances.

2 Avril. — La Section : 1^o félicite M. Barthé, député, membre actif de la Section, pour sa courageuse attitude dans les débats sur les scandales actuels et l'engagement à poursuivre sa campagne contre les profiteurs de la guerre ; 2^o réclame pour les fonctionnaires le bénéfice intégral de la loi de 1884 ; 3^o s'associe au vœu récent du jury de la Seine et demande que le Parlement reprenne au plus tôt la proposition de loi sur les garanties de la liberté individuelle, déposée par M. Clemenceau le 17 décembre 1909.

Chambéry (Savoie).

22 mars. — Devant un nombreux auditoire, M. Emile Kahn, membre du Comité Central, fait, à La Grenette, une conférence très applaudie sur *La Crise de la Démocratie*. Il signale les dangers dont elle est menacée de la part des réactionnaires. Il montre la nécessité qui s'impose à toutes les nations, même victorieuses, de faire acte de solidarité financière pour résoudre les difficultés économiques présentes. Il commente ensuite le verdict du Jury de la Seine dans l'affaire du complot et rappelle que les républicains ont toujours combattu pour la liberté d'opinion. Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, l'assemblée, sans se prononcer sur la doctrine communiste, félicite le jury de la Seine d'avoir acquitté des citoyens poursuivis pour leurs idées ; elle demande que la liberté individuelle, scandaleusement violée par l'abus de la détention préventive, soit garantie par la loi.

Château-Oléron (Charente-Inférieure) :

10 avril. — La Section demande au Comité Central de tenter un rapprochement entre les éléments démocratiques français et allemands en vue de résoudre conformément à la Justice et au Droit, sans recourir à la force, les difficultés issues de la guerre, d'obtenir la restauration de nos ruines et de préparer la paix définitive.

Avril. — La Section organise, sous la présidence de M. Naudon, deux conférences publiques ; l'une au Château le 2 avril, l'autre à Saint-Pierre, le 3 avril. M. André Hesse, qui parle devant l'un et l'autre auditoires, obtient un vif succès. Un même ordre du jour, voté à l'unanimité par les deux assemblées, affirme leur résolution de poursuivre une politique nettement républicaine, laïque et sociale par la reconstitution du Bloc des Gauches ; proteste contre l'augmentation des impôts de consommation, contre le service militaire prolongé au delà des stricts besoins de la Défense Nationale, contre les expéditions militaires et contre la reprise des relations avec le Vatican ; formule l'espoir que l'Allemagne exécutera loyalement ses engagements envers la France.

Château-du-Loir (Sarthe).

3 Avril. — La Section s'associe aux protestations du Comité Central en faveur de l'amnistie ; s'élève contre les arrestations arbitraires des ouvriers inculpés de complot et

fait sien le vœu du Jury de la Seine réclamant des garanties pour la liberté individuelle.

Clairvaux (Aube).

4 mars. — La Section, émue par les erreurs des Conseils de guerre, émet le vœu que le Code de justice militaire soit appliqué en temps de paix par les tribunaux civils et, en temps de guerre, par des Conseils de guerre composés de magistrats professionnels, pourvus d'un grade suffisant pour conserver leur indépendance à l'égard du commandement.

Dreux (Eure-et-Loire).

10 Avril. — La Section proteste : 1° contre les poursuites intentées aux syndicats de fonctionnaires ; 2° contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican ; émet le vœu : 1° que des poursuites rigoureuses soient engagées contre les « mercantis » et les profiteurs de la guerre ; 2° que les parlementaires comme tous les citoyens, paient l'impôt pour la totalité de leur indemnité ; 3° que le Gouvernement suive une politique vraiment laïque et démocratique.

Eaubonne-Ermont (Seine-et-Oise).

3 avril. — La Section félicite le vote du Parlement refusant le bénéfice de l'allocation aux familles nombreuses composées d'enfants illégitimes, salue avec émotion les 300.000 soldats français « illégitimes », morts ou mutilés pour la France, salue leurs mères et rappelle à la bourgeoisie décadente qu'un grand nombre de filles-mères sont les victimes de ses fils. Elle demande que, lors des prochaines élections au Comité Central, le nombre des présences, des excuses et des absences de chaque candidat sortant soit indiqué en regard du nombre total des séances tenues par le Comité.

Grandvilliers (Oise).

20 Mars. — La Section félicite M. Ferdinand Buisson pour ses courageuses interventions à la Chambre ; 1° contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican ; 2° en faveur de l'école laïque et d'un enseignement unique pour tous les citoyens. Elle approuve toutes les campagnes menées par la Ligue.

Hiers-Porcieu (Isère).

14 février. — La Section demande la révision des procès des condamnés militaires (Chapelant, Herduin, Milan, Caporaux du 336^e d'infanterie), dont les *Cahiers* ont prouvé l'innocence ; elle réclame des sanctions contre les autorités responsables de ces erreurs judiciaires.

19 mars. — La Section demande la mise au régime politique de M. Jean Goldsky et la révision de son procès.

Issoudun (Indre).

6 Avril. — La Section proteste : 1° contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican ; 2° contre la dissolution des Syndicats de fonctionnaires. Elle demande la suspension des poursuites intentées aux groupements syndicaux et le retrait des sanctions disciplinaires motivées par des faits d'ordre syndical.

Issy-Valves (Seine).

9 Avril. — La Section organise à la mairie d'Issy-les-Moulineaux, un concert suivi d'une sauterie. Dans une allocution très applaudie, M. Graziani, président de la Section, fait connaître le but et l'action de la Ligue.

Juvisy (Seine-et-Oise).

25 mars. — Conférence publique sous la présidence de M. Louis Bernard, ancien député. M. Nattan-Larrier expose le but et l'action de la Ligue ; Mme Alice La Martinière parle des *Droits de l'enfant* ; M. Cahen fait connaître la situation financière de la France.

La Flèche (Sarthe).

17 mars. — La Section, considérant que les fonctionnaires républicains de la Sarthe, sont inquiétés pour leurs opinions, qu'à La Flèche, notamment un fonctionnaire du Prytanée a reçu des observations pour avoir assisté à une réunion privée de la Ligue, proteste contre ces mesures vexatoires ; demande au Comité Central de faire le nécessaire pour mettre fin à ces procédés indignes d'une Démocratie.

Lorient (Morbihan).

27 Mars. — La Section : 1° s'élève contre le vote des 345 députés réactionnaires refusant l'allocation aux familles nombreuses composées d'enfants naturels ; 2° prend acte

du nombre insuffisant des candidats proposés au renouvellement du Comité Central (18 noms pour 17 sièges (1) ; 3° ne sachant quel candidat avancer, s'en réfère au vote général ; 4° proteste contre la place trop restreinte faite dans le Comité Central aux représentants de la province.

Mende (Lozère).

2 Mars. — La Section proteste contre l'application des lois scélérates, réclame le respect de la liberté d'opinion et demande qu'une amnistie très large soit accordée aux condamnés militaires.

Montauban (Tarn-et-Garonne).

24 mars. — Sous la présidence de M. Pic, président de la Section, M. Léon Baylet, membre du Comité Central, fait une conférence très applaudie sur *Le but et le rôle de la Ligue*. Il préconise l'entente des ouvriers et des républicains pour lutter contre la réaction menaçante. Il rappelle l'œuvre accomplie par la Ligue depuis 23 ans et les innombrables injustices qu'elle a réparées. A l'unanimité, l'assemblée vote un ordre du jour approuvant l'action constante et les revendications de la Ligue.

Mostaganem (Oran).

13 mars. — La Section offre, à Ain-Tédétes, un banquet très réussi. MM. Viala, professeur de philosophie, président de la Section ; Souzan, avocat ; Quééré et Dupoirieux, professeurs y prennent la parole et sont chaleureusement applaudis ; M. Clerc, maire d'Ain-Tédétes, remercie les membres de la Section de leur cordiale visite.

Nans (Var).

6 avril. — La Section félicite les citoyens Marty et Badina ; demande l'amnistie pour eux et pour leurs camarades de la Mer Noire ; proteste contre la détention arbitraire des militants syndicalistes et contre le rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican.

Nantes (Loire-Inférieure).

10 avril. — La Section, indignée de la campagne de dénigrement menée par les réactionnaires contre les professeurs républicains de la Sorbonne, MM. Aulard, Seignobos et Basch, envoient aux professeurs attaqués l'expression de son respect et de sa sympathie et compte sur la Ligue toute entière pour défendre, à la Sorbonne comme partout ailleurs, la République menacée.

Narbonne (Aude).

Avril. — M. Montels, président de la Section, fait une conférence publique sur *l'action de la Ligue*.

Niort (Deux-Sèvres).

20 mars. — La Section s'élève contre les théories nouvelles d'après lesquelles le Président de la République peut être l'homme d'un parti ; réclame l'établissement d'un impôt sur le revenu vraiment progressif et l'assamblissement des finances publiques par un prélèvement sur le capital ; émet le vœu que le Gouvernement français renonce à tout projet d'annexion en Orient, même sous la forme déguisée du protectorat ; proteste contre l'intervention des troupes françaises dans un conflit ouvrier au Luxembourg ; fait sien le vœu du Jury de la Seine protestant contre les violations de la liberté individuelle ; demande la réforme des études juridiques ; dénonce comme illégal l'attenué du jugement de dissolution prononcé contre la C. G. T. ; attendu qui invoque le respect de la hiérarchie sociale, abolie depuis 1789 ; félicite le récent mandement de Pévêque de Poitiers qui attaque les principes du droit républicain ; demande que l'égalité devant l'instruction soit réalisée par l'école unique ouverte à tous les degrés aux enfants du peuple ; signale certaines tentatives de pression patronale dont le but est d'écartier les enfants de l'école laïque ; proteste contre le rétablissement du budget des cultes, sous la forme d'allocations municipales accordées aux curés à titre de gardiens des églises.

Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

23 décembre. — M. Muller, président, rappelle l'œuvre accomplie par la Section pendant l'année 1920.

La Section demande que le Comité Central intervienne auprès du ministre des Colonies, en vue de protéger contre toutes représailles éventuelles les fonctionnaires qui ont exercé leurs droits de ligueurs, notamment en adressant au Comité Central le rapport sur la situation des indigènes en Nouvelle-Calédonie publié dans les *Cahiers* du 20 septembre 1920.

(1) A qui la faute ? Que les sections en présentent.

Pantin (Seine).

2 avril. — Plus de 1.500 personnes assistent à la réunion de propagande organisée par la Section avec le concours de MM. le général Sarrail, Georges Desbons et Louis Marsais. Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, l'assemblée : 1° demande la réduction du service militaire à 10 mois, en attendant le désarmement simultané de tous les peuples ; 2° réclame l'abolition de la diplomatie secrète ; 3° proteste contre tout emprisonnement illégal ; 4° engage le Comité Central à continuer sa campagne contre l'arbitraire gouvernemental.

Paris (II).

29 mars. — La Section, considérant que Jean Goldsky, dont il semble nécessaire de réviser le procès, est dans un état de santé alarmant, invite le Comité Central à faire d'urgence toutes les démarches utiles en vue d'obtenir sa libération immédiate.

Paris (VII).

11 avril. — M. Robert Perdon, président de la Fédération nationaliste du Travail, fait une très intéressante conférence sur les *Assurances sociales*.

Paris (X).

8 avril. — La Section émet le vœu que sur l'initiative du Comité Central, toutes les Sections de France mènent une campagne méthodique en vue d'obtenir une prompt solution à la question des logements et des loyers.

Pech-David (Haute-Garonne).

5 mars. — Le Comité de la Section émet le vœu qu'en vue de mettre fin à la gabegie qui règne dans les administrations de l'Etat, un contrôle permanent soit institué ; proteste contre le rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican ; demande que le traité de Versailles soit appliqué dans toute sa rigueur.

Plaine-Saint-Denis (Seine).

8 avril. — La Section émet le vœu : 1° qu'on mette fin aux expéditions extérieures (Syrie, Cilicie, etc.) ; 2° que les relations soient reprises avec la Russie ; 3° que le Gouvernement fasse hâter la reconstruction des pays dévastés, excellent moyen de faire cesser la crise de chômage.

Pons (Charente-Inférieure).

13 mars. — Très intéressante causerie par M. Marnassé, président de la Section. M. Thébaud, délégué de la Section au Congrès fédéral de Saintes, rend compte de son mandat.

Presqu'île guérandaise (Loire-Inférieure).

10 avril. — La Section émet le vœu : 1° que les chemins dévastés pour faits de guerre soient réintégrés ; 2° que la Ligue poursuive sa campagne contre les crimes de conseils de guerre et demande la punition des coupables ; 3° que les lois de laïcité soient mieux observées.

Puget-Ville (Var).

15 mars. — La Section, approuvant les conclusions du rapport présenté par M. Mathieu au récent Congrès du Var, proteste contre le rétablissement d'une ambassade auprès du Vatican.

Rodez (Aveyron).

22 février. — La Section émet le vœu que l'exercice du droit d'exprimer sa pensée ne soit plus considéré comme un délit ; elle proteste contre l'excessive durée des détentions préventives.

Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

24 mars. — La Section émet le vœu que le projet de loi sur les garanties de la liberté individuelle déposé par M. Clemenceau soit examiné par les Chambres et voté dans le plus bref délai.

Saint-Savinien (Charente-Inférieure).

13 mars. — La Section proteste contre la dissolution de la C. G. T. et contre les arrestations arbitraires. Elle invite le Comité Central à défendre la liberté individuelle.

Toulaville (Manche).

27 mars. — La Section : 1° félicite le Comité Central pour sa campagne énergique en faveur de la révision des jugements de conseils de guerre, et notamment de l'affaire Maupas ; 2° proteste contre la dissolution de la C. G. T. et contre les poursuites dont sont l'objet les syndicats de

fonctionnaires ; 3° assure le Comité Central de son appui dans la lutte contre la réaction.

Valenciennes (Nord).

19 mars. — La Section organise à Beuvrages une conférence publique. MM. Blémant, avocat, président, et Duquesne, secrétaire de la Section, y prennent la parole. L'assemblée : 1° approuve l'action vigoureuse menée par la Ligue depuis sa fondation pour obtenir la réparation de toutes les injustices ; 2° proteste contre la politique de répression économique et sociale suivie par le Gouvernement ; 3° décide de mener une active propagande en faveur des idées démocratiques.

20 mars. — M. Blémant et Duquesne donnent, à Quévrechain, une conférence publique à l'issue de laquelle l'ordre du jour voté la veille à la réunion de Beuvrages est adopté à l'unanimité.

Nos Souscriptions

Pour les Victimes de l'Injustice

Du 14 janvier au 10 avril 1921

MM. Sandé, à Paris : 20 fr. — Morel, Alexis, à Aoste : 15 fr. — Guy, à Marseille : 30 fr. — Maury, Jean, à Toulouse : 10 fr. — Tissot, Fernand, à Leon : 35 fr. — Geyahn, à Pointe-à-Pitre : 10 fr. — Taquet, à Bohain : 25 fr. — Gobin, à Ambonay : 14 fr. — Marchandéau, Paul, à Reims : 14 fr. — Perrin, Jules, à Paris : 14 fr. — Darras, J.-B., à Paris : 14 fr. — Poreaux, Jules, à St-Quantin : 14 fr. — Guillet, Claude, à Alexandria : 9 fr. — Dupes, E., à Chemilly-sur-Yonne : 10 fr. — Bignon Pierre, à Mansle, 10 fr. 15. — Campos, Camille, à Porto-Novo : 10 fr. — Chapelant, à Lyon : 100 fr. — Marty, à Orléansville : 10 fr. — Mme Vve Gadassy, à Troyes : 10 fr. — Constantin, Michel, à La Guerche : 6 fr. — Roux, à Tain : 10 fr. — Mme Maupas, à Montbray : 30 fr. — Goujon, Claudius, à Villefranche-sur-Saône : 10 fr. — Grosjean, Claude, à Gabas : 20 fr. — Mlle Reuss, à Versailles : 25 fr. — Gury, Emile, à Longwy : 10 fr. — Jones Bum Milo, à Lisaba : 30 fr. — Mondango Bum Milo, à Lisaba : 20 fr. — Corbeaux, à Pont-Faverges : 10 fr. — Mlle Reuss, à Versailles : 10 fr. — Briez, Raymond, à Amiens : 25 fr. — Pellissard, Clément, à Lyon : 25 fr. — Louis de Gonzague, à Kirihass : 25 fr. — Ellis, à Ekaturaka : 15 fr. 55.

Sections de Chauvigny, 4 — Mansle, 12 15 — Montfort-le-Rotrou, 19 — Reims, 22 — Troyes, 293 05 — Royan, 9 — Philippeville, 100 — Jarny, 5 — Libreville, 200 — Monnetier-Moynex, 50 fr. — Evian, 2 fr. — Libreville, 35 fr. — Nans-les-Pins, 4 fr. 75. — Valence, 60 fr. — Vailly-sur-Aisne, 10 fr. — Paris 11* (Folie-Méricourt), 2 fr. — Saint-Malo, 1 fr. — Chaumont, 23 fr. — Grenoble, 4 fr.

Pour la Propagande républicaine

Du 14 janvier au 10 avril 1921

MM. Morel, Alexis, à Aoste : 14 fr. — Guy, A., à Marseille : 30 fr. — Maury, Jean, à Toulouse : 10 fr. — De Buck, G., à St-Avoid : 50 fr. — Bannier, à Hanoi : 36 fr. 75. — Taquet, à Bohain : 25 fr. — Goujon, Claudius, à Villefranche-sur-Saône : 10 fr. — Mlle Reuss, à Versailles : 25 fr. — Jones Bum Milo, à Lisaba : 10 fr. 60. — Mondango Bum Milo, à Lisaba : 10 fr. 60. — Briez, Raymond, à Amiens : 25 fr. — Vulin, Auguste, à Villars-les-Dombes : 15 fr. — Ellis, à Ekaturaka : 16 fr.

Sections de Chauvigny, 2 — Mansle, 2 — Montfort-le-Rotrou, 20 — Fraize, 4 — Bone, 225 — Hanoi, 36 75 — Reims, 10 fr. — Juvisy, 4 fr. — Père-en-Tardenois, 40 fr. — Royan, 9 francs. — Paris 11* (Folie-Méricourt), 2 fr. — Mécéu, 150 francs. — Juvisy, 15 fr. — Chaumont, 23 fr. — Vailly-sur-Aisne, 10 fr. — Nans-les-Pins, 4 fr. 75.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Le Gérant : CHARLES BOUTELANT,



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Reaumur
PARIS

INFORMATIONS FINANCIERES

GRUPEMENT DES HOULLÈRES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Le groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais émet un emprunt d'un montant de 800.000.000 de francs pouvant être porté jusqu'à 1.200.000.000 en obligations 6 0/0 de 500 francs nominal, nettes d'impôts présents et futurs. Les titres de cet emprunt peuvent servir d'emploi aux fonds des incapables, des communes, des établissements publics et d'utilité publique et autres particuliers et collectivités autorisés ou obligés à convertir leurs capitaux en rentes sur l'Etat.

Ces obligations rapporteront un intérêt annuel de 6 0/0 net soit 30 fr. par titre payable par coupons semestriels les 1^{er} avril et les 1^{er} octobre de chaque année. Échéance du premier coupon : 1^{er} octobre 1921. Elles seront remboursées au pair, en trente ans, à partir du 1^{er} avril 1921, par tirages au sort annuels. Premier remboursement le 1^{er} avril 1922. La Société se réserve le droit d'accélérer les remboursements, ou de rembourser ces obligations en totalité ou en partie à chaque échéance de coupons à partir du 1^{er} avril 1926, moyennant un préavis de trois mois.

Le présent emprunt a pour but de procurer aux Compagnies Houillères ci-après désignées les ressources nécessaires à leur reconstitution.

La Compagnie des Mines d'Anzin ; la Compagnie des Mines d'Aniche ; la Compagnie des Mines de Crespin-Nord ; la Société des Hauts Fourneaux, Forges et Acieries de Denain et d'Anzin ; la Compagnie des Mines de Douchy ; la Compagnie des Mines de l'Escarpelle ; la Société Houillère de l'Épine-les-Raches ; la Société Houillère de Thivencelles ; la Compagnie de Béthune ; la Société Anonyme des Mines de Carvin ; la Compagnie des Mines de Houille de Courrières ; la Société des Mines de Bourges ; la Compagnie des Mines de houilles de Gouy-Servins ; la Société des Mines de Lens ; la Société Houillère de Liévin ; la Compagnie des Mines d'Ostricourt ; la Compagnie des Mines de Vimy et de Fresnoy (Pas-de-Calais) ; la Compagnie des Mines de Vicigne, Neux et Drocourt.

En considération des ressources financières qui leur seront ainsi procurées, ces Compagnies se sont engagées, chacune en ce qui la concerne, à effectuer entre les mains du Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, sur simple demande, au profit et pour le compte de la Société Civile des Obligataires, des versements échelonnés sur trente ans, dont le total, aux dates indiquées, couvrira exactement le service de l'emprunt, intérêt et amortissement.

En garantie de ce service, le Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, a remis en gage à la Société Civile des Obligataires du présent emprunt les titres des annuités délivrés par l'Etat en application de la loi du 31 juillet 1920 et des lois subséquentes, pour un montant total annuel de 87.178.690 francs, payables au profit des Compagnies Houillères sus-visées, que les lui ont préalablement délégués.

Ces annuités seront maintenues en gage pendant toute la durée de l'emprunt, pour un montant égal au service de l'intérêt et de l'amortissement.

Le Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais constituera, de plus, en provision, pour le paiement du premier coupon semestriel de l'emprunt, une somme égale à son montant.

Les engagements faisant l'objet des mentions ci-dessus, ne pourront être modifiés sur aucun point sans l'assentiment de l'unanimité des obligataires.

Le prix d'émission est fixé à 480 francs par obligation payable en souscrivant, jouissance du 1^{er} avril 1921.

La publication de la notice exigée par la loi a été faite au « Bulletin des Annonces légales obligatoires » à la charge des Sociétés financières, en date du 4 avril 1921 (n° 14).

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Paris et des Pays-Bas s'est tenue le 12 avril 1921 sous la présidence de M. Griollet, président. Le bilan se totalise, tant à l'actif qu'au passif, par 1.424.702.077 fr. 49 présentant une augmentation de 508.001.921 fr. 12 sur le montant total du bilan de l'exercice 1919. Le compte de Profits et Pertes présente un solde créditeur de 32.818.510 fr. 16 supérieur de 18.807.706 fr. 35 à celui du précédent exercice. Après la distribution d'un dividende de 65 fr. par action contre 50 fr., pour l'exercice précédent, ce qui absorbe : 19.500.000 fr. et la constitution de réserves diverses s'élevant à 4.975.758 francs 84, soit ensemble : 24.475.758 fr. 84, il reste un surplus de 8.372.751 fr. 32 qui, joint au solde reporté de l'exercice 1919, 12.362.035 fr. 55 forme un total de 20.734.786 fr. 87 reporté pour le prochain exercice. L'assemblée a voté, à l'unanimité, les résolutions soumises à son approbation.

DÉMÉNAGEMENTS

de et pour toutes localités

H. BEAURIN

Tapissier-Ebéniste

BARBEZIEUX (Charente)

se charge de l'emballage, du transport et de la mise en place complète de tous mobiliers quelle qu'en soit l'importance et la composition.

Les plus hautes références parmi les Membres de l'Université et de la Magistrature.

USE LETTRE : Alençon, le 15 mars 1921. — Mon cher monsieur Beaurin. Vous n'avez pas à me remercier. En répondant à la demande de renseignements que m'adressait mon collègue C..., je n'ai fait qu'exprimer tout simplement la vérité et ceci dans l'intérêt même de votre futur client.

Signé : R. B. D..., professeur au Lycée.

FOUNDEE EN 1904

TRAVAIL

Société Coopérative des Ouvriers Tailleurs

23, Rue Vivienne, PARIS - Téléphone : Central 02-85

COMPLETS VESTON SUR MESURES
à partir de 270 francs

Magasins ouverts de 8 h. 1/2 à 18 heures. le samedi fermé à midi